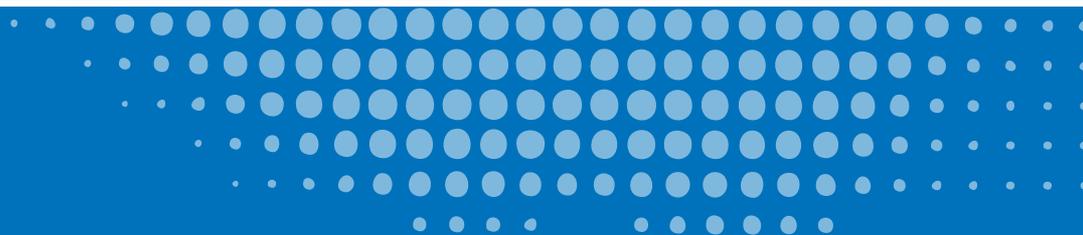




ECOSYSTEME DE L'ENTREPRENEURIAT EN TUNISIE



Abonnez-vous **GRATUITEMENT** au **“Courrier de l’industrie”**

Votre premier magazine trimestriel d’information industrielle est désormais offert gratuitement par l’Agence de Promotion de l’Industrie et de l’Innovation.

▶▶ 4 numéros / 12 mois

BULLETIN D’ABONNEMENT

A retourner à l’API - 63, rue de Syrie - 1002 Tunis Belvédère - Tunisie

Tél : (00 216) 71 792 144 / Fax : (00 216) 71 782 482 /

E-mail: sana.khemir@api.com.tn / wajdi.neffati@api.com.tn

OUI, je souhaite m’abonner gratuitement au **“Courrier de l’industrie”**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Activité :

Organisme :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Pays :

Tél : Fax :

E-mail :

Type d’abonnement

ABONNEMENT SIMPLE

ABONNEMENT MULTIPLE

Je désire recevoir.....exemplaires du courrier de l’industrie

Responsable de la publication

Samir Bechouel
Directeur Général

Directeur de rédaction

Salem Bouarada
Directeur Général Adjoint

Rédacteur en chef

Wajdi Neffati

Rédacteur en chef adjoint et secrétaire de rédaction

Sana Khemir

Coordination

Hajer Zidi

Comité de rédaction

Ahmed Touhami - Awatef Rokbani
Mohsen Fatnassi - Imene Boussif
Rym Ben Hafsa - Donia Barakati
Lamia Ben Yafrah - Karima El Waar
Amani Wahabi Ayari - Hajer Bouhlel
Taher Mejdji - Imene Ben Slima

Collaborateur

Mohamed Bettaieb
*Ministère de la Formation Professionnelle et de
l'Emploi*

Conception et impression

Image Conseil

Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation

63, rue de Syrie, Belvédère-1002 Tunis
Téléphone : 71 792 144
Fax : 71 782 482

8 ENVIRONNEMENT ET CULTURE ENTREPRENEURIALE

20 APPUI ET AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISES

34 FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

52 REGLEMENTATIONS ET PROCEDURES

EDITORIAL

Depuis une dizaine d'années, en Tunisie, on assiste à la prolifération de petits entrepreneurs qui espèrent vivre de leur projet. Des jeunes diplômés décident de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale pour réaliser un rêve d'enfance, pour concrétiser un projet de fin d'études ou tout simplement pour échapper au chômage.

Et si de plus en plus de jeunes se tournent vers l'entrepreneuriat, c'est aussi parce que les décideurs ont compris l'intérêt de favoriser la création d'entreprises pour enrayer le chômage des jeunes. En effet, depuis les années 90, la Tunisie a misé sur l'entrepreneuriat comme vecteur de création d'emploi. C'est dans cette perspective que, le centre de soutien à la création d'entreprises a été créé en 1995 au sein de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation et qui s'est renforcé par l'implantation du réseau des pépinières d'entreprises au sein des établissements universitaires et ce pour la dissémination de la culture et de l'esprit de l'entrepreneuriat auprès des étudiants et diplômés du supérieur.

Perçu comme la meilleure parade contre le chômage des jeunes, la promotion de la création d'entreprises est placée au centre des réformes économiques lancées en Tunisie. Une conviction qui a donné naissance à un écosystème entrepreneurial, certes riche et complet, où tous les facteurs sont réunis ; formation, accompagnement, incubation, financement, expertise mais qui demeure malgré tout, complexe et cloisonné qui peut freiner les initiatives entrepreneuriales.

De même, la chaîne de valeur de l'entrepreneuriat demeure ambiguë notamment au regard des porteurs de projets et ce à cause de manque de coordination et d'interaction entre les différents acteurs mais également de l'absence de l'accompagnement post création qui constitue le maillon faible de la chaîne de valeur entrepreneuriale ; actuellement tous les efforts et les mécanismes d'appui sont orientés pour soutenir les porteurs de projets avant la création, ce qui explique le taux de mortalité élevé des entreprises.

A l'heure actuelle, il est opportun de renforcer l'écosystème existant et le dynamiser en créant les synergies et interconnexions possibles entre tous les acteurs afin d'apporter une réponse à l'essoufflement des politiques de soutien à l'économie, en instaurant un écosystème favorable à l'innovation et à la création d'emploi et améliorer les performances économiques de la Tunisie et ce en exploitant le potentiel entrepreneurial des jeunes tunisiens. En effet, la Tunisie est classée 62ème pays au monde pour lancer une entreprise, selon l'indice mondial de l'entrepreneuriat qui classe 132 pays de la planète en fonction de la santé de leurs écosystèmes entrepreneuriaux, qui a été publié en novembre 2015 par le Global Entrepreneurship and Development Institute (GEDI). Le Global Entrepreneurship Index est calculé sur la base de 14 piliers de l'entrepreneuriat. La Tunisie obtient ses meilleurs scores en matière de perception de l'entrepreneuriat par la société, de produits innovants, de networking et de compétences dans le domaine de création de start-ups. Des facteurs clés pour la Tunisie pour réussir sa politique de promotion d'un entrepreneuriat durable et la création d'une nouvelle génération d'entrepreneurs mais qui a besoin d'un catalyseur qui ne peut être qu'une meilleure mutualisation et coordination des efforts de tous les acteurs de l'écosystème entrepreneurial.

Comité de rédaction



ENVIRONNEMENT ENTREPRENEUR

A woman in a grey business suit is shown from the chest up, looking towards the camera. The background is a soft, teal gradient. Overlaid on the image are several semi-transparent digital graphics: a horizontal bar chart on the left, a circular gauge or progress indicator in the center, and a bar chart with a line graph on the right. The woman's right hand is visible, with red-painted nails, and she appears to be holding or interacting with the digital elements.

NT ET CULTURE IALE

ENVIRONNEMENT ET CULTURE ENT

Avec 51 % de sa population de moins de 30 ans, la Tunisie a aujourd'hui une des populations les plus jeunes en Afrique. Pourtant, une grande partie d'entre elle est exclue du processus économique. Le chômage frappe durement les jeunes diplômés, alors que les non diplômés sont touchés par le sous emploi et exercent des activités informelles mal rémunérées.

Les principaux freins à l'employabilité de ces jeunes restent l'inadéquation des cursus d'enseignements face aux besoins d'emploi, et la faible densité du tissu d'entreprises formelles qui limite le potentiel d'emplois.

Dès lors, l'entrepreneuriat devient un outil déterminant, pour donner aux jeunes la possibilité de garantir leur autonomie financière, et de s'insérer dans la vie économique d'autant plus la création d'entreprises permet de créer de la richesse et de la valeur ajoutée.



NT REPRENEURIALE

C'EST QUOI L'ENTREPRENEURIAT ?

L'entrepreneuriat s'est avant tout un état d'esprit, une liberté d'entreprendre au quotidien, mais il existe toute fois plusieurs définitions de l'entrepreneuriat, les unes aussi valides que les autres.

Pour Frank Knight (1967) et Peter Drucker (1970), l'entrepreneuriat consiste à prendre des risques.

L'entrepreneur est une personne qui est prête à mettre en jeu sa carrière et sa sécurité financière pour mettre en œuvre une idée, à mettre son temps et son capital dans une entreprise risquée. Une autre définition de l'entrepreneuriat décrit le processus de découverte, d'évaluation et d'exploitation d'occasions. Ainsi un entrepreneur peut être défini comme «quelqu'un qui agit non en fonction des ressources qu'il contrôle actuellement, mais qui poursuit inlassablement une occasion» (Jeffrey Timmons).

Pour Verstraete et Fayolle (2005), quatre paradigmes permettent de cerner le domaine de recherche en entrepreneuriat: la création d'une organisation (non réduite à la seule création d'entreprise, les expressions «émergence organisationnelle» ou «impulsion d'une organisation» étant plus appropriées), la détection-construction- exploitation d'une occasion d'affaires, la création de valeur, l'innovation. Ces paradigmes peuvent se combiner, plutôt que s'opposer.

Ces deux auteurs proposent la définition suivante: «Entrepreneuriat: Initiative portée par un individu (ou plusieurs individus s'associant pour l'occasion) construisant ou saisissant une occasion d'affaires (du moins ce qui est apprécié ou évalué comme tel), dont le profit n'est pas forcément d'ordre pécuniaire, par l'impulsion d'une organisation pouvant faire naître une ou plusieurs entités, et créant de la valeur nouvelle (plus forte dans le cas d'une innovation) pour des parties prenantes auxquelles le projet s'adresse.»

Le système éducatif: un catalyseur entrepreneurial

α- L'école, l'enseignement de base et le secondaire

Le parcours scolaire constitue, entre autres, un élément important dans l'alimentation de la propension entrepreneuriale.

C'est l'un des plus importants lieux où s'effectue la transmission des connaissances générales, mais aussi et surtout qui véhicule des valeurs, des attitudes et des croyances qui influenceront les jeunes pendant toute leur vie. Ainsi, pour développer une véritable culture

entrepreneuriale au sein des différentes collectivités, l'implication du milieu scolaire demeure essentielle, si non indispensable (Fortin, 2002).

Alors, quel est le rôle du parcours scolaire dans l'acte entrepreneurial en Tunisie? et comment est mobilisé le système éducatif tunisien dans les parcours des entrepreneurs ?

Le contexte entrepreneurial tunisien est prometteur. Toutefois, l'inconvénient majeur dudit contexte réside au niveau du système éducatif. Ce dernier ne répond pas aux nouvelles orientations des jeunes qui sont devenues beaucoup plus entrepreneuriales.

Plusieurs recherches montrent l'absence d'un enseignement d'entrepreneuriat adéquat pour les entrepreneurs ayant fréquenté les écoles Tunisiennes, et ce, contrairement aux entrepreneurs dans des pays développés.

Pour entreprendre avec les élèves, ce ne sont pas les ressources qui manquent. Au Québec, ils ont pensé au programme «Défi de l'entrepreneuriat jeunesse» qui a pour but de fournir aux jeunes les outils nécessaires à leur épanouissement, afin qu'ils puissent se développer au meilleur de leurs capacités. Aussi un autre projet relatif à l'organisation de conférences, réalisation de mini-pièces de théâtre, d'un journal; de macarons, de signets et d'un costume de mascotte sur le thème de l'utilisation responsable de l'eau potable.

Ce genre d'initiatives a aidé le gouvernement du Québec de se doter d'une vision d'avenir et d'une stratégie entièrement consacrée au développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes.

L'expérience Québécoise est très intéressante en termes de résultat et sa réalisation n'était autre qu'une implication des différents acteurs de l'écosystème.

Cette expérience a démontré que l'attitude entrepreneuriale peut être encouragée chez les jeunes, tout au long de leur parcours éducatif. Ce type d'enseignement s'avère néanmoins particulièrement efficace lorsqu'il est introduit dans le système éducatif dès le plus jeune âge en favorisant très tôt le développement d'attitudes entrepreneuriales chez les élèves.

La Tunisie pourrait donc s'inspirer de cette expérience importante puisque les efforts en matière de promotion de l'entrepreneuriat dans l'enseignement primaire et secondaire restent modestes.

Le défi serait alors de s'assurer que l'ensemble des établissements d'enseignement primaire et secondaire sont bien engagés dans le mouvement pour développer les compétences de leurs personnels en mettant l'accent sur les programmes, la pédagogie et l'évaluation surtout qu'on est en pleine réforme de l'enseignement. Un plan de développement par étapes pourrait être envisagé avec une mise en application graduelle dans l'ensemble du réseau scolaire selon un calendrier donné. Il serait aussi important d'aborder la question de l'entrepreneuriat dans la formation des enseignants.

Le point principal consiste à renforcer la culture de l'entrepreneuriat. Dans ce but, il est essentiel d'établir un cadre complet et intégré de promotion de l'apprentissage continu de l'entrepreneuriat tout au long du système éducatif; allant du jardin d'enfant et jusqu'à l'Université.

Pour conclure, le gouvernement de l'Etat Tunisien devrait; dans une optique de politique publique établir une commission interministérielle pour l'apprentissage en faveur de l'entrepreneuriat. Cette Commission; inclurait le secteur privé et la société civile. Les autorités éducatives devront jouer un rôle de leader en la matière par la formation des enseignants ainsi que par l'encouragement et le soutien afin qu'on contribue au progrès de la Tunisie. Le développement de l'entrepreneuriat individuel et collectif revêt une importance capitale pour l'avenir de la Tunisie, afin d'assurer l'épanouissement personnel de chacun, la création de nouveaux emplois et la vitalité économique du pays.

b- L'université

Partout dans le monde, les institutions universitaires assument de nouvelles responsabilités non seulement en devenant un moteur important du développement économique, mais aussi en s'impliquant davantage dans l'enseignement de qualifications stratégiques et fonctionnelles liées à l'entrepreneuriat.

A l'échelle internationale, le domaine de l'enseignement de l'entrepreneuriat connaît une réelle mutation et la pédagogie y relative est en évolution rapide.

En Europe, les universités offrent un contenu d'études riche et adapté aux besoins du marché. La culture entrepreneuriale est intégrée dans la plupart des programmes dans ces universités. Ces enseignements ont beaucoup aidé les entrepreneurs dans leurs parcours entrepreneuriaux et les stages effectués dans le cadre des études ou des projets de fin d'études sont des sources d'inspiration d'idées de projets.

En Tunisie, la situation est un peu différente, car, l'éducation entrepreneuriale a été lancée depuis plus qu'une décennie à travers des cours particuliers programmés dans les établissements universitaires.

C'est pour cette raison que des pédagogies avancées et des nouveaux outils d'enseignement sont initiés pour enrichir ces cours: de nouveaux outils d'animation de groupes, des tests psychométriques, des clubs d'entrepreneuriat lancés par les étudiants, des concours de meilleurs idées de projets et de meilleurs plans d'affaires qui ont un rôle important pour stimuler l'intérêt des étudiants.

Pour évaluer ce processus, un rapport intitulé «promouvoir l'entrepreneuriat des diplômés dans les universités tunisiennes» a présenté une analyse, des recommandations et des exemples de modèles d'apprentissage qui seront

utiles pour les décideurs politiques et les praticiens.

Ce rapport établi en 2012 par des autorités Tunisiennes en collaboration avec l'OCDE (Programme LEED) et la GIZ Tunisie a permis de dégager plusieurs points forts:

Le système tunisien d'enseignement tertiaire a la force considérable de s'assurer de la participation d'un nombre très important d'étudiants à travers un enseignement de base sur les concepts et pratiques de l'entrepreneuriat.

De même, des résultats positifs se font sentir:

- Les cours de culture entrepreneuriale ont augmenté l'intérêt des étudiants à la création d'entreprises.
- Les entrepreneurs débutants ont été assistés dans le développement de leurs idées d'affaires.
- L'expérience de la License co-construite en entrepreneuriat ainsi que les différentes actions destinées au développement des compétences et l'intégration des étudiants dans leur environnement.

Toutefois, ce rapport a pointé du doigt certaines carences constatées comme l'absence d'un programme d'élite destiné aux meilleurs diplômés qui créent leurs propres entreprises ou encore le manque d'outils et de ressources pédagogiques appropriées. De même, les cours sont très hétérogènes et souvent non adaptés: l'objet de

l'enseignement est mal défini. Les intervenants ont des conceptions très différentes, qui varient en fonction de l'état de leurs connaissances et de l'importance de leurs expériences.

Le rapport en question a par conséquent permis de proposer une série de recommandations dont principalement la nécessité d'un meilleur équilibre entre théorie/ pratique dans la conception des cours et du type d'intervenants professionnel/enseignant à travers une meilleure collaboration entre les institutions universitaires et les structures d'appui (pépinières d'entreprises, success story...). Aussi, la nécessité d'adapter les contenus, les ressources et les approches pédagogiques aux spécificités régionales, aux caractéristiques des étudiants et aux filières de formation.

Les universités doivent offrir une éducation entrepreneuriale incluant la sensibilisation à l'entrepreneuriat, la promotion du transfert de technologie et du savoir et la commercialisation des résultats de la recherche (entrepreneuriat académique basé sur la science), et encourager certains résultats de recherches et PFE issus des institutions universitaires afin de trouver de nouvelles idées de création d'entreprises.



EDUCATION ENTREPRENEURIALE DANS L'UNIVERSITÉ

QUELQUES EXPÉRIENCES INTERNATIONALES

CAS DU PAYS DE GALLE (ROYAUME UNI)

➤ Le Modèle Youth Entrepreneurs Strategy [YES]

Créé en 2004, ce projet est issu de la collaboration de plusieurs partenaires (Ministère de l'économie, Ministère de l'éducation...) et dont l'objectif est d'équiper les jeunes âgés de 5 à 25 ans avec des compétences et des attitudes entrepreneuriales qui nourrissent leurs ambitions et les font pleinement profiter de leur potentiel et ce quel que soit la voie qu'ils choisiront (création, travail salarié, bénévolat, etc.)

Les trois composantes de la stratégie sont:

1. La sensibilisation: développer la confiance en soi et la capacité de penser différemment leur carrière.
2. L'apprentissage: fournir les qualifications, connaissances et expériences nécessaires pour que les jeunes aient envie ou non de créer leurs propres entreprises, ils seront amenés à intégrer le monde du travail en portant en eux cette étincelle entrepreneuriale
3. Le soutien: création d'une structure d'appui efficace (programme de soutien pratique et financier, encadrement, bourses, ateliers....)

CAS DU DANNEMARK

➤ Le Modèle d'apprentissage Danois

Dans le but de professionnaliser l'enseignement de l'entrepreneuriat, un programme de master a été construit au profit des enseignants, des consultants et conseillers en vue de développer les capacités d'enseigner l'entrepreneuriat.

Le Master International en éducation et en formation entrepreneuriales est destiné à former des enseignants en entrepreneuriat et cherche à contribuer à l'essor d'une nouvelle génération d'agents de changement qui ont la capacité de promouvoir l'entrepreneuriat dans l'enseignement et le consulting.

Malgré la pertinence du programme de formation, les coûts restent trop chers.

CAS DE L'ALLEMAGNE

➤ L'initiative Allemagne: une Nation d'entrepreneurs

Au début de l'année 2010 le Ministère fédéral de l'Economie et de la Technologie allemand a introduit l'initiative «Allemagne, une nation d'entrepreneurs» dont les objectifs sont de développer, de grouper et de promouvoir des activités qui renforcent la culture entrepreneuriale en Allemagne. Les motivations derrière cette initiative proviennent d'une des lacunes majeures de l'approche allemande au soutien des entreprises, à savoir sa structure décentralisée. L'initiative se concentre sur quatre domaines:

1. développement d'une nouvelle culture entrepreneuriale pour sensibiliser et faciliter la création d'entreprises,
2. activités ciblées dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur pour promouvoir davantage l'entrepreneuriat et la création d'entreprises comme une option de carrière,
3. soutien ciblé pour les entreprises start-up innovatrices et à fort potentiel de croissance pour encourager la renaissance économique, la compétitivité et la création d'emplois,
4. soutien à la succession d'entreprise pour faciliter le changement générationnel dans les entreprises existantes.

Les groupes cibles comprennent la société en général, les étudiants et les écoliers, les entrepreneurs et les entreprises à forte potentialité et les entreprises existantes.

c- La formation professionnelle

En Tunisie comme dans les autres pays émergents, la formation à l'entrepreneuriat est capitale pour permettre aux jeunes de s'intégrer dans la vie économique.

C'est logique puisque le suivi d'une formation est une source d'inspiration entrepreneuriale. L'intention de partir en affaire et de créer sa propre entreprise naît quand l'entrepreneur opte pour une formation. En effet, la décision de faire une formation dans un domaine bien déterminé est généralement accompagnée par une intention de partir en affaire.

Partant de cette idée, des efforts nationaux ont été consentis pour mieux adapter le cadre législatif y afférent, et notamment dans le développement de programmes de formation professionnelle. Cela a contribué à la réalisation de plusieurs projets et programmes, dont notamment: FORTI, INJAZ, CLE, Skills for employability, les espaces tremplin vers l'entrepreneuriat,...

Ce cumul d'expériences a dégagé un ensemble de constats riches en enseignements.

Sur le plan technique, pédagogique et organisationnel, les expériences de formation à l'entrepreneuriat passées représentent une source de richesse pour les apprenants ayant bénéficié de ces programmes tout en améliorant leurs compétences entrepreneuriales, ainsi que pour les formateurs, et ce, dans plusieurs régions du pays..

Toute fois, cette démarche a provoqué l'orientation vers le développement de connaissances techniques et de savoir-faire en entrepreneuriat plutôt que le développement de la culture et l'esprit entrepreneurial dans un sens plus large à travers les compétences sociales et comportementales et de créativité.

De même, les ressources et les outils mis à la disposition des centres de formation afin de faciliter l'apprentissage entrepreneurial (espace de formation, matériel pédagogique, accès aux TIC,...) ne répondent pas adéquatement aux exigences demandées. Ajoutons à cela, les méthodes de formation utilisées et reposant sur des approches classiques (lectures, cours magistraux sur la signification de l'entrepreneuriat, les conditions pour devenir entrepreneur et comment gérer une petite entreprise,...) qui n'ont pas permis l'apprentissage par actions. Ces méthodes de formation peuvent aussi entraver les efforts visant à faciliter l'apprentissage entrepreneurial.

Parmi les autres constats, les formateurs ont besoin davantage de renforcement de capacités en matière d'entrepreneuriat et de pédagogie active et le développement de l'entrepreneuriat nécessite une nouvelle organisation des centres (les moyens disponibles, le mode de gouvernance, le mode de fonctionnement, l'ouverture sur l'environnement,...).

De nombreux organismes de soutien aux entreprises offrent leur appui aux apprenants à la recherche d'assistance pour la création et le développement d'idées et de projets d'entreprises, par des espaces tremplins, des espaces entreprendre, des centres d'affaires, des incubateurs et certaines formes de soutien par le secteur privé. Bien que ces organismes offrent un éventail de services, les offres se chevauchent sensiblement et un manque de coordination entre les organisations empêchent l'émergence d'un système cohérent qui soutient les apprenants à divers stades de développement de l'acte entrepreneurial dans ses différentes phases.

Typologie des compétences entrepreneuriales, de l'emploi et de l'innovation



Source; Rapport OMNIA-2015

• Entretien avec les apprenants

Au niveau de l'entretien avec les apprenants, l'enquête a démontré que les apprenants n'ont pas d'idées claires sur ce qu'ils cherchent dans un futur emploi. D'une part, les apprenants ont indiqué qu'ils apprécient la capacité de réaliser leurs propres idées dans le travail, ce qui est cohérent avec le comportement entrepreneurial. D'autre part, les apprenants ne donnent pas de valeur à l'autodétermination.

Parmi ceux qui s'intéressent à la création d'entreprises, la grande majorité cherche leurs idées d'affaires auprès de leur famille ou de leur travail et quelques-uns citent leurs formateurs ou camarades de classe. En outre, les travaux de formation ont été considérés comme ayant le moins d'impact sur l'intérêt à démarrer une entreprise. Il y a clairement des efforts à fournir pour que les centres de formation professionnelle aient un rôle plus important dans la promotion et le soutien de la génération d'idées, compte tenu notamment des services de soutien existants qui sont à leur disposition. L'utilisation des méthodes d'apprentissage plus actives doit rendre les centres de formation plus pertinents.

• Entretien avec le personnel des centres:

Les centres de formation professionnelle ont exprimé lors des entretiens¹, le besoin de développer une culture entrepreneuriale, mais ne semblaient pas savoir comment le faire. Former à l'entrepreneuriat nécessite une approche plus centrée sur la pratique permettant aux apprenants de faire l'expérience du comportement entrepreneurial. Les méthodes de formation telles que les études de cas, les entreprises d'apprenants, les jeux de rôle, les jeux et simulations d'entreprise, les visites aux entreprises et les compétitions n'ont pas été évoquées lors des visites aux centres comme moyens d'exposer les apprenants à l'entreprise.

Conclusion

Le système de formation professionnelle en Tunisie et malgré les efforts consentis, n'a pas permis de favoriser davantage l'acte entrepreneurial.

Pour ce faire, il est plus que jamais utile de:

- Etablir une stratégie nationale de développement de l'esprit entrepreneurial englobant les différents intervenants dans le dispositif national de développement de l'esprit entrepreneurial à tous les niveaux (maternelle, enseignement primaire et secondaire, formation professionnelle, enseignement supérieur, apprentissage tout au long de la vie).
- Doter les centres de formation des moyens nécessaires et du mode de fonctionnement adéquat pour former à l'entrepreneuriat et penser à la formation non formelle (les clubs, les concours...)
- Former davantage les formateurs sur la pédagogie de l'entrepreneuriat et la pédagogie active
- Accorder une attention particulière à la prise de risque, c'est-à-dire sensibiliser les dirigeants des centres, les formateurs et l'administration dans le développement, l'essai et le partage de nouvelles méthodes et ressources même avec le risque d'échec au départ.
- Vérifier que l'infrastructure TIC adéquate est en place, sur une grande échelle, pour permettre une implémentation de la formation entrepreneuriale et de la pédagogie active, facilitée par la technologie².
- soutenir d'une manière plus intensive les apprenants intéressés par l'entrepreneuriat: Tous les apprenants dans les systèmes d'éducation et de la formation professionnelle devraient bénéficier d'une formation entrepreneuriale et ceux parmi eux intéressés

par la création ou le développement de projets d'entreprises devraient bénéficier en plus d'un niveau supérieur de formation entrepreneuriale et de soutien à la création d'entreprises.

Il faut penser aussi à un programme d'accompagnement exhaustif³ pour l'intégration de la culture entrepreneuriale au-delà des centres de formation professionnelle et qui soit au niveau des différents acteurs de l'environnement:

- La famille pour adopter une éducation qui favorise le développement personnel de l'individu;
- Le formateur pour développer des attitudes et comportements favorables au développement de l'esprit d'entreprendre;
- Le responsable du centre de formation pour créer un cadre favorable à l'action entrepreneuriale;
- Les structures d'appui et de financement pour intéresser et attirer les futurs entrepreneurs.

Pour remédier à cette situation, le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi coordonne actuellement avec l'appui de la Fondation européenne pour la formation «ETF», le projet de «Développement l'esprit entrepreneurial chez les apprenants du dispositif national de formation professionnelle». Le but recherché est d'asseoir une démarche tunisienne de formation à l'esprit entrepreneurial, qui capitalise sur les expériences passées et tient compte de la spécificité du pays.

La formation à l'entrepreneuriat

L'Etat a mis en place des programmes de formation à l'entrepreneuriat des jeunes diplômés à travers un soutien institutionnel public et privé, afin de pallier aux manques d'expériences et de qualifications pour mener avec succès leurs projets.

Ces programmes s'orientent à développer «un profil d'entrepreneur» doté des compétences personnelles et techniques requises par le projet.

Parmi ces programmes et ces formations, on cite:

- Les formations dispensées par l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI):
- **La formation CEFE (Création d'Entreprises et Formation d'Entrepreneurs):** qui se base sur l'apprentissage par l'action et permet une auto-évaluation des participants de leurs propres personnalités, de leurs capacités et ressources. Durant cette formation, les participants récoltent eux-mêmes l'information nécessaire à l'évaluation de

²- Rapport «Assistance technique pour la mise en œuvre d'une plateforme de formation en entrepreneuriat et en pédagogie active dans les universités et les centres de formation professionnelle en Tunisie», OMNIA/GCF, 2015

³- Chahed, Mohamed Yassine, Rapport «Etat des lieux de l'entrepreneuriat au sein des centres de formation professionnelle», 2013

¹- Rapport de l'étude «Soutenir l'entrepreneuriat dans le système de formation professionnelle en Tunisie», OCDE, 2014.



la faisabilité de leur projet et préparent leur plan d'affaires qu'ils auront à défendre personnellement devant les banquiers. La durée de cette formation est soit 14 ou 20 jours.

- **La formation CREE:** «Créez votre entreprise» qui permet aux entrepreneurs potentiels d'être outillés pour évaluer leurs projets d'entreprise, de dresser un plan d'affaires et décider de la création de leurs entreprises. Cette formation dure 14 jours dont 3 jours de recherche d'information.
- **La formation à la Méthode Originale de Recherche Active d'Idées Nouvelles pour Entreprendre (MORAINE):** qui cherche à développer la capacité des personnes à être créatives et entreprenantes indépendamment de la création potentielle d'une activité. MORAINE est un très bon outil pour apprendre à penser et à agir.
- **La formation à la création d'entreprises:** dispensée par les pépinières d'entreprises et les centres d'affaires composée de 12 thématiques, permettant la validation de l'idée de projet et l'élaboration du business plan. Elle permet également, de développer la compétence communication chez les participants à travers des modules spécifiques.
- **Des formations qui favorisent le développement de la culture entrepreneuriale féminine** à travers l'initiative «Bravo les femmes» assurée par le club Alyssa Incubator de l'Association Tunisienne Pour L'Entrepreneuriat et L'Essaimage (ATUPEE).

– **La formation «Build your Business»:** offerte par EFE-Tunisie pour permettre aux jeunes de 20 à 35 ans répondant, d'acquérir les compétences nécessaires afin d'améliorer leurs idées, de lancer leurs projets, de bien les gérer et de les développer.

– Un programme de formation au profit des porteurs de projets sur les thèmes de la communication, de la gestion de projets, de la recherche de financements et sur le conseil juridique est dispensé par le Laboratoire de l'économie sociale et solidaire «LAB'ESS» qui cible le développement de l'entrepreneuriat social en Tunisie.

– Des formations à l'entrepreneuriat à travers le programme Mashrou3i financé par l'ONUDI en partenariat avec le gouvernement tunisien et le financement d'USAID, l'Italie et Hewlett Packard (HP). Il s'étend sur les 8 gouvernorats de la Tunisie à savoir Kairouan, Kasserine, Le Kef, Sidi Bouzid, Gafsa, Kebili, Médenine et Tataouine. Mashrou3i offre des formations en face à face pour favoriser l'emploi des jeunes et le développement de l'entrepreneuriat et des entreprises dans ces régions.

Afin de promouvoir l'esprit entrepreneurial, il est crucial de renforcer la coopération entre les institutions d'enseignement supérieur et les entreprises (Start up) par le biais d'un témoignage et échanges de bonnes pratiques et de facteurs clés de succès.

L'environnement socio-économique

Plusieurs facteurs peuvent influencer l'entrepreneur, certains de façon positive, d'autres de façon négative. Il s'agit de bien identifier ces éléments afin d'élaborer des politiques adaptées. Les responsables de l'action publique devraient prendre en compte tous les facteurs déterminant le climat des affaires en général et l'entrepreneuriat en particulier.

Les variables sociologiques

Il s'agit de l'influence du milieu sur l'individu. Le milieu dans lequel vit l'individu joue un rôle important en matière de transmission ou d'inhibition des valeurs entrepreneuriales. Il peut y avoir plusieurs milieux: la famille; l'école; l'université; la société et les régions.

Chacun de ces milieux exerce d'une manière ou d'une autre des influences sur les individus qui composent la société.

Les variables économiques

A côté des variables sociologiques, des facteurs d'ordre économique jouent également un rôle non négligeable dans l'acte d'entreprendre.

Il s'agit des ressources matérielles, technologiques, informatiques, humaines et financières qui sont indispensables pour tout projet viable. Il est impensable d'espérer créer une entreprise sans disposer au préalable de biens corporels et incorporels. L'entreprise a besoin de différentes ressources pour exister et pérenniser.

Les variables environnementales

La durabilité des richesses et la notion d'économie verte influent d'une façon de plus en plus importante la création d'entreprises et ceci pour répondre à des exigences et normes nationales et internationales. Et par conséquence des nouvelles opportunités d'investissement se créent.

On cite à titre d'exemple la prohibition d'utilisation de la sacherie en plastique par la législation tunisienne. Cette législation va entraîner la fermeture des unités de sacherie en plastique d'une part et de créer une nouvelle opportunité pour investir dans les domaines de sacherie en carton ou artisanale comme substitut.

Et pour conclure, on peut dire que l'économie entrepreneuriale est une recette à trois ingrédients le capital, le savoir-faire et la rébellion.



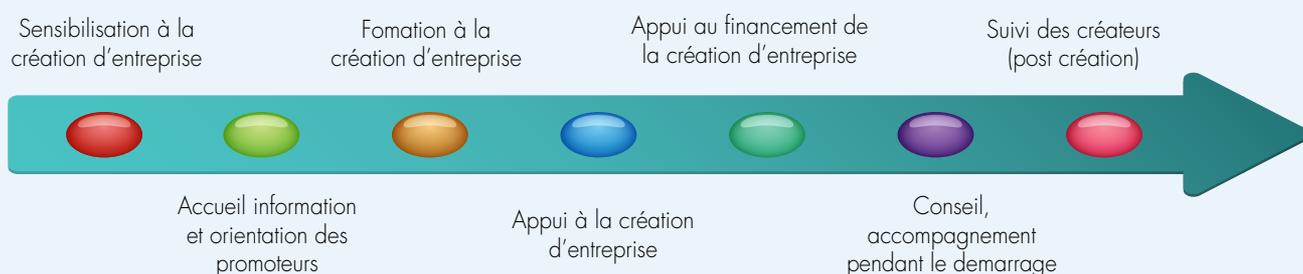
PROCESSUS DE L'ENTREPRENEURIAT

La chaîne de valeur de l'entrepreneuriat

La chaîne de valeur de l'entrepreneuriat se schématise comme étant un processus perçu comme long à franchir (en moyenne 20 mois) et peu compris¹.

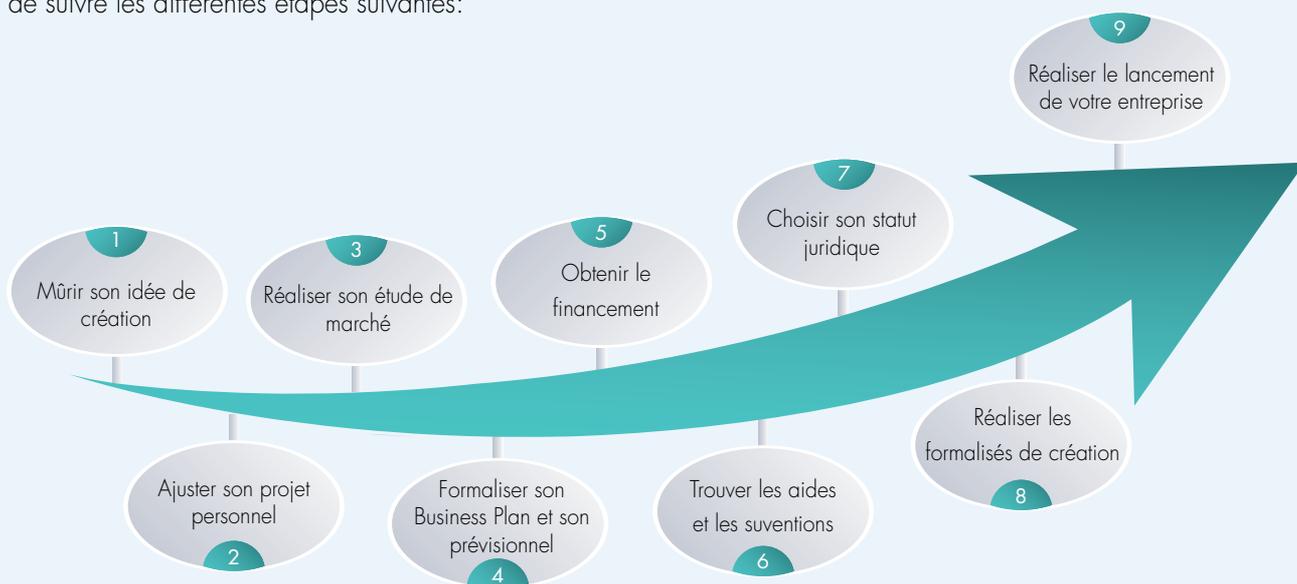
Ces phases résument les services offerts aux entrepreneurs.

Chaîne de valeur de l'entrepreneuriat



Démarche de la création d'entreprises

La constitution juridique d'une entreprise est de plus en plus simple en Tunisie depuis des années, elle ne dépasse pas quelques jours et il suffit de préparer un dossier pour pouvoir la créer. Mais pour arriver à ce stade, il est nécessaire de suivre les différentes étapes suivantes :



On va essayer dans les chapitres à suivre de présenter en détails les structures et les programmes d'appui à l'entrepreneuriat, les mécanismes de financement possibles en Tunisie ainsi que les procédures nécessaires à la création d'entreprises.

¹- Chahed, Yassine «L'établissement d'une cartographie des prestations des structures d'appui à la création d'entreprises en Tunisie, et des services/mécanismes de financement destinés aux nouveaux promoteurs et établissement des interconnexions entre ces différents services et mécanismes», 2011

A modern office hallway with a long row of cubicles on the left and a desk with two office chairs in the foreground. The text "APPUI ET AIDE A LA CREATION" is overlaid in white on a dark horizontal band across the middle of the image.

APPUI ET AIDE A LA CREATION



D'ENTREPRISES

APPUI ET AIDE A LA CREATION

Différents types de structures et de programmes d'appui interviennent dans le processus de la création d'entreprises (des structures d'appui publiques ou privées, des organisations non gouvernementales, des programmes d'appui nationaux et internationaux,..)

Ces structures offrent de l'information, de l'accompagnement et du conseil aux promoteurs pour leur permettre de concrétiser et développer leurs entreprises.

STRUCTURES D'APPUI

Il s'agit de:

L'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII)

Un établissement public dont la mission est de mettre en œuvre la politique du gouvernement tunisien relative à la promotion du secteur industriel en tant que structure de soutien aux entreprises et aux promoteurs.

L'APII offre une panoplie de prestations sous forme d'informations, d'accompagnement, d'assistance, de partenariat, d'études tout en assurant l'octroi et la gestion des avantages et ce, à travers 5 directions centrales, 24 directions régionales, des guichets uniques et un réseau des pépinières d'entreprises réparties dans tous les gouvernorats.

www.tunisieindustrie.nat.tn

Le Réseau National des Pépinières d'Entreprises

Ce réseau est dirigé par l'APII sous l'égide du Ministère de l'industrie.

En 1999, la signature de la convention cadre entre le ministère de l'Industrie et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, suivie de conventions bilatérales entre l'APII et les établissements universitaires en Tunisie ont eu lieu. A partir de 2005, une mise en place du réseau national des pépinières

d'entreprises réparties sur tous les gouvernorats du pays s'est effectuée, elles étaient 12 à cette époque là, aujourd'hui on en compte 27.

Ce réseau propose plusieurs services. Il s'agit de:

- *Information relative à l'environnement de la création d'entreprises en Tunisie et au tissu industriel (les études stratégiques, les monographies sectorielles et autres).*
- *Formation managériale qui permet au promoteur de comprendre les différentes étapes de l'élaboration d'un plan d'affaires ainsi que le processus de la création de son entreprise.*
- *Incubation: Il s'agit des séances d'assistance personnalisée avec des experts pour la validation de l'idée de projet, la réalisation du plan d'affaire ainsi qu'un appui à la recherche de financement et la création d'entreprises.*
- *Hébergement: qui permet au promoteur d'installer son entreprise innovante dans les locaux des pépinières d'entreprises selon des conditions tarifaires avantageuses. La durée de l'hébergement est une année renouvelable une seule fois dans la limite de 2 années. Durant l'hébergement, le promoteur bénéficie des prestations logistiques (matériel bureautique, fax, internet etc...) ainsi que de l'expertise disponible.*

D'ENTREPRISES

AYDA ALLANI

promotrice hébergée à la pépinière d'entreprises de Kairouan et fondatrice de la maison d'édition «Edition la Kairouanaise»

➤ Qu'est-ce qui t'a donné le déclic pour créer ton entreprise ?

Je suis auteur de contes pour enfants et j'ai toujours trouvé des difficultés d'édition, surtout le manque de maison d'édition à Kairouan.

J'ai été aidée dans la création d'une maison d'édition à Kairouan, afin de faciliter la tâche pour les auteurs de la région et bien sur promouvoir le marché de l'édition

➤ Quel bilan fais-tu de ton expérience de créateur d'entreprise ?

J'ai profité des compétences des coachs surtout en économie et finance vu ma formation pédagogique et linguistique. A cela s'ajoute, ma participation dans les formations organisées par la pépinière d'entreprises de Kairouan et les programmes internationaux tels que le programme MASHROU3I en son volet HP-LIFE e-Learning: face to face, session de coaching et des tables thématiques.

➤ Selon toi, que faut-il faire pour créer une entreprise ?

La création d'une entreprise ne se fait pas dans l'isolement dans l'idée du projet mais nécessite le coworking, qui regroupe à la fois un espace de travail

partagé et un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture.

➤ Ton entreprise est hébergée dans les locaux de la pépinière d'entreprises de Kairouan, quelle est la valeur ajoutée de cet organisme ?

La pépinière d'entreprises est une faveur pour les nouveaux promoteurs et les porteurs d'idées de projet puisqu'elle assure le soutien technique à travers le coaching, les conseils, l'accompagnement et surtout la formation assurée par des formateurs spécialisés. Elle met aussi à nos disposition des locaux d'activités et le matériel nécessaire pour fonctionner. Il faut noter également que les frais d'hébergement sont encourageants.

➤ Quelles sont vos perspectives d'avenir ?

L'entreprise se lance sur un nouveau marché innovant: l'édition de livres parascolaires bilingues, en version papier et numérique qui répondent aux paradigmes du nouveau système éducatif tunisiens selon deux nouvelles approches «intelligences multiples» et «profils d'apprentissage». Je vise à conquérir le marché étranger du livre scolaire et parascolaire surtout en langue Arabe.

L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA)

Cette agence gouvernementale a pour mission principale la promotion de l'investissement privé dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et des services associés ainsi que dans les activités de la première transformation intégrées aux projets agricoles et de pêche.

Elle assure les services de l'octroi des avantages financiers et fiscaux aux promoteurs de projets liés aux secteurs et de première transformation des produits agricoles et de pêche.

Cette structure permet aussi l'identification des opportunités d'investissement et des idées de projets ainsi que l'assistance des jeunes promoteurs agricoles et leur encadrement durant la phase de réalisation de leurs projets à travers les formations et l'élaboration des études de projet.

www.apia.com.tn

Les Centres d'Affaires

Les centres d'affaires offrent aux promoteurs et investisseurs des services visant à impulser l'initiative privée dans les régions, ce sont les services nécessaires aux promoteurs et investisseurs pour le lancement ou le développement de leurs projets. Ces centres assurent aussi l'accompagnement des promoteurs dans les phases de démarrage et de suivi de la réalisation de leurs projets. Les centres d'affaires accompagnent les projets dans tous les secteurs d'activités (industrie, agriculture, commerce, artisanat,...)

On compte actuellement 20 centres d'affaires et un centre d'affaires pilote pour le Grand Tunis.

caipe.tunisieindustrie.nat.tn

L'Agence Foncière Industrielle (AFI)

Cet organisme à caractère industriel et commercial a été créé en 1973 pour renforcer le tissu industriel et contribuer ainsi au développement économique et social de la Tunisie.

Les missions de l'AFI se résument en la réalisation des études et des programmes relatifs à la délimitation, à l'aménagement et à l'équipement des zones industrielles et la mise en place de locaux industriels modulables à la disposition des investisseurs tunisiens et étrangers.

www.afi.nat.tn

Le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX)

Cette structure œuvre pour augmenter l'exportation des produits et services tunisiens à forte valeur ajoutée tout en renforçant le positionnement des produits et services tunisiens à l'international.

www.cepex.nat.tn

L'Institut National de Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI)

L'INNORPI a pour mission «d'entreprendre toute action concernant la normalisation, la qualité des produits et services et la protection de la propriété industrielle».

Il centralise et coordonne tous les travaux, études et enquêtes dans ces divers domaines. Il joue un rôle d'information et de formation tout en arrêtant le programme général d'élaboration des normes, délivre les brevets d'invention, enregistre les marques, de commerce et de services et les dessins et modèles industriels.

www.innorpi.tn

L'Office National de Tourisme Tunisien (ONTT)

L'Office a pour mission essentielle de mettre en œuvre la stratégie de l'État en matière touristique, avec comme attributions le développement du secteur touristique, la formation hôtelière, la réglementation et le contrôle de l'activité touristique.

Il est chargé, également, d'entreprendre les études et recherches en la matière, tout en proposant les projets de textes législatifs et réglementaires relevant de son domaine d'activité.

Les offices de développement

Les missions des offices de développement se résument en l'élaboration des études sectorielles et régionales afin d'identifier les opportunités d'investissements dans les régions et les mettre à la disposition des promoteurs ; la proposition de toute mesure pouvant être entreprise en vue d'aider à la définition des politiques en matière de développement en général, impulsion de l'investissement privé dans les zones de son intervention, assurer le suivi et évaluer les résultats de ces politiques. Ils sont, en outre, chargés d'accomplir toutes autres tâches et missions

rentrant dans le cadre de la promotion du développement économique dans les zones d'intervention.

Il existe 3 offices à savoir l'office de développement du sud (ODS) dont le siège est sis à Médenine, l'Office de Développement du Nord-Ouest (ODNO) sis à Siliana et l'Office de Développement du Centre Ouest (ODCO) dont le siège est à Kasserine.

www.odno.nat.tn

www.odco.nat.tn

www.ods.nat.tn

L'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (FIPA-TUNISIE)

Cette structure est chargée d'apporter le soutien nécessaire aux investisseurs étrangers et de promouvoir l'investissement extérieur en Tunisie. Elle communique sur les opportunités d'investissement en Tunisie.

www.investintunisia.tn

L'Office National de l'Artisanat Tunisien (ONA)

Cette entreprise met en œuvre la stratégie de l'État en matière de sauvegarde et de développement du secteur de l'artisanat tunisien, notamment la promotion de l'investissement et l'appui à la création de l'emploi, de l'innovation et de la créativité et l'élaboration de politiques pour la préservation du patrimoine artisanal.

www.onat.nat.tn

L'Union Tunisienne pour l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat (UTICA)

L'Organisation patronale regroupe les structures professionnelles des différents secteurs économiques non agricoles (Industrie, Commerce, Services, Artisanat et Petits Métiers). Elle a pour mission de mettre en place des actions visant à promouvoir et à dynamiser le secteur privé, tout en étant le porte-parole des entreprises auprès des pouvoirs publics. De même, l'organisation encourage et incite à l'investissement, à l'innovation et à la création de valeur, et ce, à travers la mise en place d'une stratégie et d'un programme d'actions visant à instaurer un climat économique et social propice au développement régional, national et international.

www.utica.org.tn

Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie (CONNECT)

Une organisation syndicale patronale qui rassemble les petites, moyennes et grandes entreprises privées et publiques, tunisiennes et étrangères de toutes les régions du pays exerçant dans les différents secteurs de l'économie tunisienne.

Sa mission principale est de défendre les intérêts de ses adhérents, de les représenter auprès des pouvoirs publics et des différents partenaires et d'agir pour la promotion de l'entreprise et de l'initiative afin d'enrichir le tissu économique du pays et de le développer.

www.conect.org.tn

L'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI)

Cet établissement public est chargé d'apporter le soutien nécessaire à la promotion des petites entreprises et de l'emploi indépendant et de développer l'information sur l'emploi et les qualifications professionnelles au profit des entreprises et des demandeurs d'emploi.

Les prestations de l'Agence s'adressent essentiellement aux personnes à la recherche d'un emploi, aux porteurs de projets cherchant à s'installer à leur propre compte, aux jeunes à la recherche d'une formation professionnelle et aux entreprises cherchant à satisfaire leurs besoins en ressources humaines.

www.emploi.nat.tn

L'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR)

Cet établissement public à caractère scientifique et technologique a pour mission principale d'assister les structures publiques de recherche dans les domaines de la valorisation de la Recherche et d'accompagner l'émergence du Système National de l'Innovation en Tunisie.

www.anpr.tn

Le réseau des Centres Techniques

Ce réseau a pour mission de soutenir la mise à niveau de l'industrie tunisienne à travers des diagnostics.

le réseau est composé de huit centres techniques:

Centre Technique de l'Agro-Alimentaire, Centre Technique de la Chimie, Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques, Centre Technique du Textile, Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement, Centre Technique des Matériaux de Construction de la Céramique et du Verre, Centre Technique de l'Emballage et du Conditionnement, Centre National du Cuir et de la Chaussure.

www.cetiba.tn
www.cetime.ind.tn
www.cettex.com.tn
www.ctmccv.ind.tn
www.ctaa.com.tn
www.ctc.ind.tn
www.packtec.tn
www.cncleather.nat.tn

Les technopôles

Le technopôle est un espace intégré et aménagé pour accueillir des activités dans le domaine de la formation et la recherche scientifique et technologique, d'une part, et les domaines de la production et du développement technologique d'autre part, dans un secteur déterminé ou un ensemble de secteurs, en vue de promouvoir la capacité concurrentielle de l'économie et de développer ses

composantes technologiques, et ce, par l'encouragement des innovations technologiques et le soutien de la complémentarité et l'intégration entre ces activités dans le cadre des priorités nationales.

On dénombre actuellement en Tunisie 9 technopôles à savoir le pôle de Compétitivité Monastir/El Fejja Manouba (Textile et Habillement), le pôle Industriel et Technologique de Gabès (Pol.i.tech-Gabès), BiotechPole Sidi Thabet (Biotechnologie appliquée à la santé et Industries Pharmaceutiques), le Technopôle Borj Cédria (Energie renouvelable, Eau et Environnement et Biotechnologie végétale), le pôle de compétitivité de Bizerte (Industrie Agro-alimentaire), le pôle Elgazala des Technologies de la Communication, le Technopole de Sousse (Mécanique, Electronique et Informatique), le Technopole de Sfax (TIC et Multimédia) et le Pôle de Compétitivité de Gafsa «PCG».

www.mfcpole.com.tn
www.polegabes.com.tn
www.biotechpole.rnu.tn
www.pole-competitivite-bizerte.com.tn
www.elgazalacom.nat.tn
www.technopole-sousse.rnrt.tn
www.sfax-icttechnopark.tn
www.polegafsa.com.tn

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Outre les structures engagées, la Tunisie s'est dotée d'un tissu associatif très actif. Chiffre à l'appui, le nombre d'associations a pratiquement doublé depuis la révolution. On compte aujourd'hui environ 18503 opérant essentiellement dans les domaines de la culture, du sport, de la science ou encore dans le développement.

Selon les dernières statistiques, 1826 sont actives dans le domaine de développement notamment dans le volet entrepreneuriat et ce par la vulgarisation de la culture entrepreneuriale, l'encouragement à la création d'entreprises, la formation pour le développement des compétences personnelles

Parmi ces associations, on cite:

Association Tunisienne Pour l'Entrepreneuriat et l'Essaimage (ATUPEE)

Créée en 2006, l'ATUPEE œuvre pour développer la culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes tunisiens, contribuer à la diffusion du concept et des mécanismes d'essaimage favorables à l'accroissement des opportunités de création d'entreprises et d'emplois tout en créant un espace d'échange d'informations et d'expériences dans ce domaine.

Tunisian Ambassadors for Development (TAD)

C'est une association d'accompagnement pour les jeunes entrepreneurs dans toute la Tunisie. Fondée en juillet 2014, elle est chargée de dynamiser l'entrepreneuriat chez les jeunes en favorisant la promotion des valeurs; la confiance en soi.

Pour atteindre ces objectifs, l'association TAD a constitué son projet «L9itha.tn» le guide l'entrepreneur, qui est la première plateforme en Tunisie qui regroupe les informations sur la démarche et l'emplacement géographique des organismes d'appui à la création d'une entreprise.

➤ **quelle est l'avantage d'avoir une association telle que la TAD ?**

Cette association se donne pour mission principale le développement de l'esprit d'initiative et de l'envie d'entreprendre chez les jeunes, rendre accessible l'entrepreneuriat au plus grand nombre tout en offrant un suivi et un encadrement personnalisé et gratuit, sensibiliser, informer, et accompagner les jeunes porteurs d'idées et les jeunes entrepreneurs qui ont vécu une situation d'échec face à la création de leurs projets.

➤ **Comment encourager les jeunes à entreprendre et à transformer leurs rêves en réalité ?**

Pour notre association «entreprendre est un état d'esprit. Il consiste à changer un ordre existant». Et pour encourager les jeunes porteurs d'idées à réaliser leurs rêves et leurs ambitions, il faut tout d'abord les informer sur les dispositifs et les outils à la création d'entreprises. Puis, il faut dynamiser l'entrepreneuriat en favorisant la promotion des valeurs, la confiance en soi, l'initiative pour promouvoir l'autonomie et pour concrétiser des solutions à la problématique du développement dans tous les domaines: économique, social, personnel et culturel.

➤ **Comment peux-tu nous présenter le projet «L9itha» ?**

- «L9itha.tn» est la première plateforme en Tunisie qui regroupe les informations sur la démarche et l'emplacement géographique des organismes d'appui à la création d'une entreprise.
- La TAD entame la deuxième phase de ce projet en réalisant l'émission L9itha - لقيتها, sur la radio jeune. L'émission contiendra 3 rubriques:
- «L9itha thniti - لقيتها ثنيتي»: Rubrique consacrée à l'actualité du monde l'entrepreneuriat avec une présentation d'un organisme d'appui à la création d'entreprises
- «L9itha la7keya - لقيتها لحكاية»: Présentation d'une jeune Success Story qui va parler de son parcours, sa réussite, telles sont les histoires qui nous intéressent.
- «L9itha nsi7a - نصيحة لقيتها»: Rubrique la plus interactive de l'émission. c'est un coaching direct par téléphone avec des entrepreneurs et des porteurs

d'idées après une sélection fournie par les experts de la TAD.

Dans cette rubrique, l'association sélectionne 5 projets qui vont bénéficier d'un suivi personnalisé et leurs offrir une étude de projet et constitution juridique gratuitement assuré par leurs partenaires.

➤ **Mais les jeunes craignent l'échec, ils risquent donc de tomber dans le piège de pessimisme; Comment résoudre ce problème ?**

A travers l'inspiration et la communication des histoires de réussites des autres jeunes qui ont essayé et échoué jusqu'à la réussite et c'est ce qui donne au succès son goût. Pour cela, l'association a lancé le Club TAD Entrepreneur qui est constitué d'entrepreneurs qui ont réussi à créer leur projet avec des histoires inspirantes et ils peuvent être des exemples à suivre pour d'autre jeunes tunisiens.

Ce club est le noyau principal et la première phase pour réaliser l'objectif de l'association TAD qui est: «Identifier et former des ambassadeurs de réussite dans chaque domaine».

➤ **Quelles sont les projets futurs de l'association?**

Je cite trois projets:

Projet Junior Entrepreneur pour les enfants: c'est un projet pilote qui se situe dans le même cadre du mission de la TAD, La différence c'est qu'on vise non pas les jeunes et les adultes, mais plutôt les enfants parce que on croit que l'entrepreneuriat est toute une variété de culture et skills qui doit être acquise et renforcer dès les premières âges pour avoir un impact plus persistant sur toute une génération future.

Projet Self-Défense pour les femmes: un partenariat avec 10 salles de sport pour former deux entraîneurs de leurs staff et offrir cet entraînement gratuitement avec tout autre entraînement de la salle (aérobic, danse, fitness...) et nous allons nous occuper du marketing et la communication de ce projet.

Projet 3000 femmes: un projet culturel qui va illustrer avec des photos l'histoire de la Tunisie par ses femmes. Durée: 1 année, une tournée dans les espaces culturels de la Tunisie et dans les universités de design et beaux arts.

Le Réseau Entreprendre- Tunisie

Le Réseau Entreprendre- Tunisie est créée en 2010. Il offre un accompagnement par des dirigeants d'entreprise et un financement sous forme de prêts d'honneurs (sans intérêts, garantie et sans caution).

Pour bénéficier de l'accompagnement et du financement auprès de RE le promoteur doit:

- Avoir un réel besoin d'accompagnement
- Détenir la majorité dans le capital de l'entreprise.
- 3 emplois au démarrage => 10 en année 5 et une dimension stratégique de développement
- Ne dépasse pas les 2 ans d'activité
- L'accompagnement par les dirigeants d'entreprise recouvre plusieurs formes:
- Aide à la préparation et à la validation du projet
- Accompagnement individuel pendant les 2 à 3 premières années d'exercice
- Accompagnement collectif, sous forme de clubs mensuels

- Ouverture des réseaux pour gagner du temps au démarrage de l'entreprise et la développer
- Participation financière au projet (un max de 30.000DT)

Tari9i

Tari9i est une association créée en Mai 2011 par des entrepreneurs pour assister les futurs entrepreneurs tunisiens.

L'association milite pour l'égalité des opportunités d'entrepreneuriat et le développement socio-économique régional.

L'initiative de Tari9i vise à encourager les jeunes à envisager l'entrepreneuriat comme un choix de carrière à part entière.

Pour se faire Tari9i accompagne les jeunes porteurs de projets dès le début de leur démarche de création d'entreprise.

Association «2main Tu créés»

Elle vise à sensibiliser et développer l'envie d'entreprendre par l'engagement dans des activités économiques et sociales innovantes au niveau régional que national dans la vie universitaire.

INTERVIEW AVEC

Mme. BOUDOUR LAHZEMI

Présidente de l'association universitaire «2main Tu créés»

➤ Quel est le rôle de votre association?

Notre sensibilisation à la culture entrepreneuriale auprès de ces jeunes va booster non seulement cette envie mais aussi leur permettre de créer leurs parcours professionnels et contribuer à créer d'autres emplois. L'employabilité des jeunes est notre priorité.

➤ Quelle est la relation entre votre association et les instituts supérieurs des études technologiques (ISET)?

Une convention a été signée avec le Directeur Général des études technologiques favorisant l'adhésion des ISET au réseau des Clubs «2main Tu créés». L'expérience a démarré avec l'ISET de Rades.

L'adhésion se fait par la création d'un Club «2main Tu créés» au sein de chaque ISET. Le réseau des clubs est composé actuellement de dix ISET, depuis l'année 2012 date de création du premier club de l'association, situés à Radès, Nabeul, Zaghouan, Kef, Béja, Jendouba, Sfax, Siliana, Kasserine et Sousse.

➤ Veuillez nous présenter quelques activités de l'association ?

Notre association est membre du comité de pilotage dans le cadre du projet Net Med Youth mis en place en Tunisie par l'UNESCO et l'Union européenne.

Des échanges intenses et conviviaux facilités par des spécialistes de l'UNESCO ont permis de cibler trois axes thématiques d'intervention, à savoir l'élaboration d'une politique publique de la jeunesse; l'amélioration de la représentation et de la contribution des jeunes aux médias publics et le renforcement des moyens d'action pour peser dans le suivi des programmes liés à la formation et à l'emploi des jeunes.

nous avons participé à des actions comme «passeport to succes» en Partenariat avec l'ISET de Rades avec ADT dans le cadre du projet IYF, le projet pilote «iftah ya simsim» avec GIZ dans le cadre de développement des softs skills chez les jeunes et les enfants des écoles et le concours de la meilleure idée innovante en marge du sommet mondial de l'entrepreneuriat SEM en partenariat avec l'IACE.

Carthage business angels

C'est une association qui a pour but la mise en relation de ces membres et ces associés avec les porteurs de projets. Elle veille à l'identification de projets innovants à fort potentiel de développement à la recherche de financement pour les accompagner dans le processus d'investigation et au cours des premières années de la vie des entreprises.

Center for Entrepreneurship and Executive Development (CEED)

CEED est une ONG, constituée par des dirigeants d'entreprises expérimentés.

L'objectif de CEED est d'accompagner les jeunes entrepreneurs à travers deux programmes à savoir:

- CEED Go-to-Market: accompagne les promoteurs pour réussir l'accès au marché à travers les services de formation, de mentoring et de networking.
- CEED Growth: aider les entrepreneurs à assurer la pérennité de leurs entreprises.

ENPACT

Cette organisation allemande (2013) vise à renforcer les relations économiques entre les jeunes entrepreneurs du Moyen-Orient, Afrique du Nord et en Europe.

A cet égard, un programme de mentorat intitulé «Engage-Participate-Act» a été mise en place destiné aux jeunes entrepreneurs prometteurs. En plus de cela, Enpact encourage l'esprit d'entreprise et soutient les écosystèmes locaux d'entreprise en créant des espaces d'entrepreneurs pour les activités liées aux start-up.

Mercy Corps – Tunisie

Présente dans 44 pays, elle gère des projets de développement économique, avec un accent spécifique donné au soutien des initiatives locales qui renforcent la capacité entrepreneuriale et les opportunités d'emploi des jeunes tunisiens, notamment par le programme «Tounes Tekhdem» dans les régions du sud tunisien.

Education For Employment- Tunisie (EFE-Tunisie)

Cette ONG internationale a pour objectif d'aider à l'intégration des jeunes et à la réussite de leurs vies professionnelles à travers des programmes de formation pour le développement des compétences professionnelles demandées par le marché de travail, et aussi à travers des programmes d'entrepreneuriat.

CONNECT Innovation & Entrepreneurship Platform (CIEP)

Il s'agit d'une plateforme lancée par la CONECT en 2014 qui englobe plusieurs projets gérées par l'organisation et qui ont tous la vocation de promouvoir l'esprit entrepreneurial, la création d'entreprises et la création d'emplois. Parmi les projets, on cite:

- Le projet Thniti by CONECT & QFF, ayant pour objectif la création d'entreprises dans les régions de l'intérieur de la Tunisie. la CONECT intervient dans ce projet en six étapes allant de l'inscription en ligne d'une simple idée de projet au mentoring et parrainage par un chef d'entreprise confirmé, en passant par un comité local de sélection et d'évaluation des idées de projets, une formation en lean business caneva, un coaching personnalisé pour l'élaboration d'un Business Plan bancable et un accompagnement au financement.

Le projet Thniti by CONECT & QFF, cible directement des porteurs d'idées de projets des régions de (Siliana, Kef, Kasserine, Gafsa, Tozeur, Kebeli, Médenine, Tataouine, Gabes, Sidi Bouzid, Kairouan, Mahdia, Zaghouan, Jendouba & Bizerte)

- Le projet DIAMED financé par l'Union Européenne et mené en partenariat avec des partenaires du nord de la méditerranée à savoir, ANIMA, Ader et ACIM et des partenaires du sud à savoir la FCE au Maroc et Medafco en Algérie.

L'un des axes les plus importants dans ce projet est la formation des jeunes diplômés aux pratiques de management des TPE et PME et l'accompagnement de ces jeunes pour leur placement à l'emploi.

Un deuxième axe pas moins important de ce projet consiste à accompagner des entrepreneurs potentiels de la diaspora tunisienne souhaitant investir en Tunisie.

La plateforme WAJJAHNI

Wajjahni est une plateforme spécialisée dans l'information et l'orientation. Elle offre un contenu riche et pertinent aux étudiants, aux jeunes diplômés, aux porteurs d'idées qui veulent lancer leurs projets et ne savent pas par où commencer, ainsi qu'aux entrepreneurs à la recherche de financement ou autres opportunités.

INJAZ-TUNISIE

Depuis sa création en juillet 2010, l'association INJAZ-TUNISIE, mobilise le secteur privé auprès de la jeunesse pour contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs.

Grâce à des partenariats établis avec toutes les composantes du système éducatif tunisien d'un côté et d'entreprises du secteur économique marchand et de l'autre, INJAZ-TUNISIE fait bénéficier chez toutes les catégories scolarisées, de primaire jusqu'à l'université en passant par la formation professionnelle, de programmes éducatifs complémentaires aux programmes officiels dans trois domaines complémentaires: la culture

financière, les compétences professionnelles (soft-skills) et l'Entrepreneuriat. On mentionne notamment le «Company Program», qui est un programme phare de INJAZ TUNISIE, qui a permis la création de 31 jeunes entreprises ce qui fait un grand avantage à 602 étudiants, d'après le rapport annuel 2014-2015 de l'association, et cela présente une bonne opportunité pour assurer leur présence à la vie professionnelle.

MOT DE L'ASSOCIATION

INJAZ-TUNISIE est une association d'entreprises, membre du réseau mondial «**Junior Achievement World Wide**» et du réseau régional «**INJAZ AL ARAB**». Elle s'est donnée pour rôle de préparer les jeunes au monde du travail dans une économie globale.

À travers un partenariat entre l'École et l'Entreprise, la mission de **INJAZ TUNISIE** est de fournir aux jeunes des programmes éducatifs pertinents dispensés par des professionnels pour stimuler leur esprit d'entreprise et leurs aptitudes professionnelles.

Le but recherché est de développer chez le jeune tunisien, à un stade précoce, le sens de l'initiative, la volonté d'entreprendre ainsi que les compétences clés que les jeunes devront développer pour évoluer dans la société du savoir.

Les valeurs qui distinguent toutes les actions de **INJAZ TUNISIE** des autres au sein de l'écosystème entrepreneurial tunisien, se représentent fondamentalement, dans la confiance dans le potentiel illimité des jeunes, l'engagement dans les principes de l'économie de marché et de

l'entrepreneuriat, l'Intégrité, le respect pour les talents, la créativité, les perspectives d'avenir et les forces de tous les jeunes, la croyance aux atouts du partenariat et de la collaboration. En plus de la reconnaissance de l'impact et de la pertinence de l'apprentissage par l'action sur l'éducation et la motivation, dont nous sommes passionnés par tous ce que nous faisons.

Notre association **INJAZ-TUNISIE** entend, grâce à des programmes ciblés ayant fait leur preuves dans les pays membres du réseau Junior Achievement Worldwide, contribuer à la consolidation des liens entre l'enseignement et le monde de l'entreprise, susciter chez les jeunes l'esprit d'initiative et d'entreprendre, stimuler leur créativité, développer leur sens des responsabilités et aussi leur faire découvrir le milieu de l'Entreprise et la vie économique.

Le principe cœur de INJAZ TUNISIE, c'est pratiquer, concrétiser et réaliser. Ceci nous amène à tenir, le beau proverbe de l'Economiste anglais Walter Bagehot: "Le plus grand plaisir dans la vie est de réaliser ce que les autres vous pensent incapables de réaliser. "

Programmes d'appui à l'entrepreneuriat

La Tunisie a œuvré à développer son système d'appui à la création d'entreprise pour inculquer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes et répondre à des besoins de plus en plus complexes.

Programmes d'appui nationaux

L'essaimage:



L'essaimage peut se définir comme «une démarche consistant pour une entreprise à aider un de ses salariés à créer sa propre entreprise. L'aide apportée peut être matérielle financière, logistique ou encore commerciale».

Cette opération est déclenchée par la signature de la charte d'essaimage qui régit la relation entre l'entreprise mère et l'entreprise essaimée sous le contrôle des autorités publiques représentée principalement par le Ministère de l'Industrie.

Le concours de l'entreprise mère au financement du projet essaimé est primordial à travers la participation aux fonds propres qui doivent représenter entre 50-70% du coût du projet.

Cependant, l'état des lieux est tout autre. D'après une étude réalisée par la GIZ sur l'essaimage intitulée «Etat de l'art de l'essaimage en Tunisie et son impact sur la dynamique de création d'entreprises», 45 entreprises (groupes privés/institutions publiques) sont signataires de la convention avec le ministère de l'Industrie relative à l'essaimage économique pour accompagner les projets d'essaimage leur garantissant des déductions fiscales. Mais, seulement 19 parmi les 45 entreprises ont réalisé des opérations d'essaimage. Cela renvoie à un certain nombre de défaillances.

Les axes de l'amélioration s'articulent autour de l'élaboration d'une stratégie globale de l'essaimage, simplification des procédures administratives tout en réduisant les délais de traitement des dossiers de projets créés dans le cadre de l'essaimage et accélérer le circuit de prise de décision. Ajoutons à cela, la révision des alternatives de la contribution

financière des entreprises essaimantes dans le capital des projets essaimés et l'orientation du mécanisme vers la valorisation de la recherche scientifique et technologique pour aboutir à des projets compétitifs à forte valeur ajoutée dans l'optique de renforcer les mécanismes de la l'essaimage scientifique.

Le 18 juillet 2005 a vu la parution de Loi N°2005-56 relative à l'essaimage des entreprises économiques afin de lui pourvoir le cadre juridique approprié. Elle a défini l'essaimage comme «Tout encouragement ou assistance qu'une entreprise économique accorde à des promoteurs issus de son personnel ou venant de l'extérieur pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre des activités qu'elle exerçait elle-même auparavant».

Le congé pour la création d'entreprises

Le congé pour la création d'entreprise a été instauré en Tunisie par la loi N°2003-20 du 17 mars 2003 dont les fonctionnaires des entreprises et établissements publics titulaires sont les bénéficiaires.

Conformément au circulaire n°26 du 2003, il est accordé pour une année renouvelable une seule fois et lors duquel le fonctionnaire continue à bénéficier de la couverture sociale sachant que la structure d'origine continue à prendre en charge les cotisations patronales et l'intéressé continue à verser sa contribution au titre de la retraite, de la prévoyance sociale et du capital décès, sur la base du total de sa rémunération. L'agent perd son droit à l'avancement et à la promotion.

Programmes d'appui internationaux

Face à la persistance du chômage, la mise en place d'un modèle de développement basé sur la promotion entrepreneuriale s'avère une nécessité. Dans ce contexte, de nombreuses et diverses initiatives internationales visant à accroître le taux de création d'entreprises ont vu le jour afin d'apporter une réponse à la question de création d'emplois.

Dans ce sens, plusieurs programmes ont été mis en place:

Programme MASHROU3I

Mashrou3i est un projet de partenariat public-privé, mis en œuvre et financé par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) en partenariat avec le Gouvernement Tunisien, l'USAID, le Gouvernement Italien et HP.

Lancé en 2013 dans les gouvernorats de Kairouan, Kasserine, Le Kef et Sidi Bouzid, ce programme favorise l'emploi des jeunes grâce au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises dans ces régions.

Ceci passerait par des formations en entrepreneuriat à travers la plateforme de formation en ligne Hp_Life et un coaching d'affaires intensif.

Programme PACEIM

Le Programme d'aide à la création d'entreprises innovantes en Méditerranée (PACEIM) a pour objectif de soutenir 100 jeunes doctorants originaires du Maroc, d'Algérie, du Liban et de la Tunisie, formés en France et qui souhaitent créer leurs entreprises dans leur pays d'origine.

Le programme vise à promouvoir l'insertion socio-économique des diplômés des diasporas scientifiques et techniques, accompagner les projets de création d'entreprises innovantes, accroître l'innovation dans les pays du sud méditerranéen.

Enterprise Europe Network - EEN

Le réseau Enterprise Europe Network (EEN) est le premier réseau officiel de la commission européenne dédié à l'innovation et à l'internationalisation des PME.

Il propose des services intégrés et d'appui sous forme d'un guichet unique pour répondre à tous les besoins d'informations et au développement de compétitivité des entreprises.

Il offre une expérience concrète et efficace aux entrepreneurs à travers près de 4000 experts et plus que 600 organisations partenaires réparties dans plus que 65 pays sur l'ensemble du territoire européen et en dehors de l'UE.



PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

Allemagne	France	Pologne
Autriche	Grèce	Portugal
Belgique	Hongrie	Rép. Tchèque
Bulgarie	Irlande	Roumanie
Chypre	Italie	Royaume-Uni
Croatie	Lettonie	Slovaquie
Danemark	Lituanie	Slovénie
Espagne	Luxembourg	Suède
Estonie	Malte	
Finlande	Pays-Bas	

PAYS HORS UNION EUROPEENNE

Afrique du Sud	Georgia	Paraguay
Albanie	Islande	Pérou
Argentine	Inde	Russie
Arménie	Indonésie	Serbie
Belarus	Israël	Singapore
Bosnie	Japon	Suisse
Brésil	Jordanie	Taiwan
Cameroun	Macédoine	Tunisie
Canada	Mexique	Turquie
Chili	Moldavie	Ukraine
Chine	Monténégro	USA
Corée du Sud	Norvège	
Egypte	Nv. Zélande	

La Tunisie est devenue membre de ce réseau depuis octobre 2010.

Le réseau EEN Tunisie est un Consortium coordonné par l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII) et regroupant le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis (CCI de Tunis), le Pôle Elgazala des Technologies de la Communication «Technopark Elgazala» et la Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie (CONNECT).

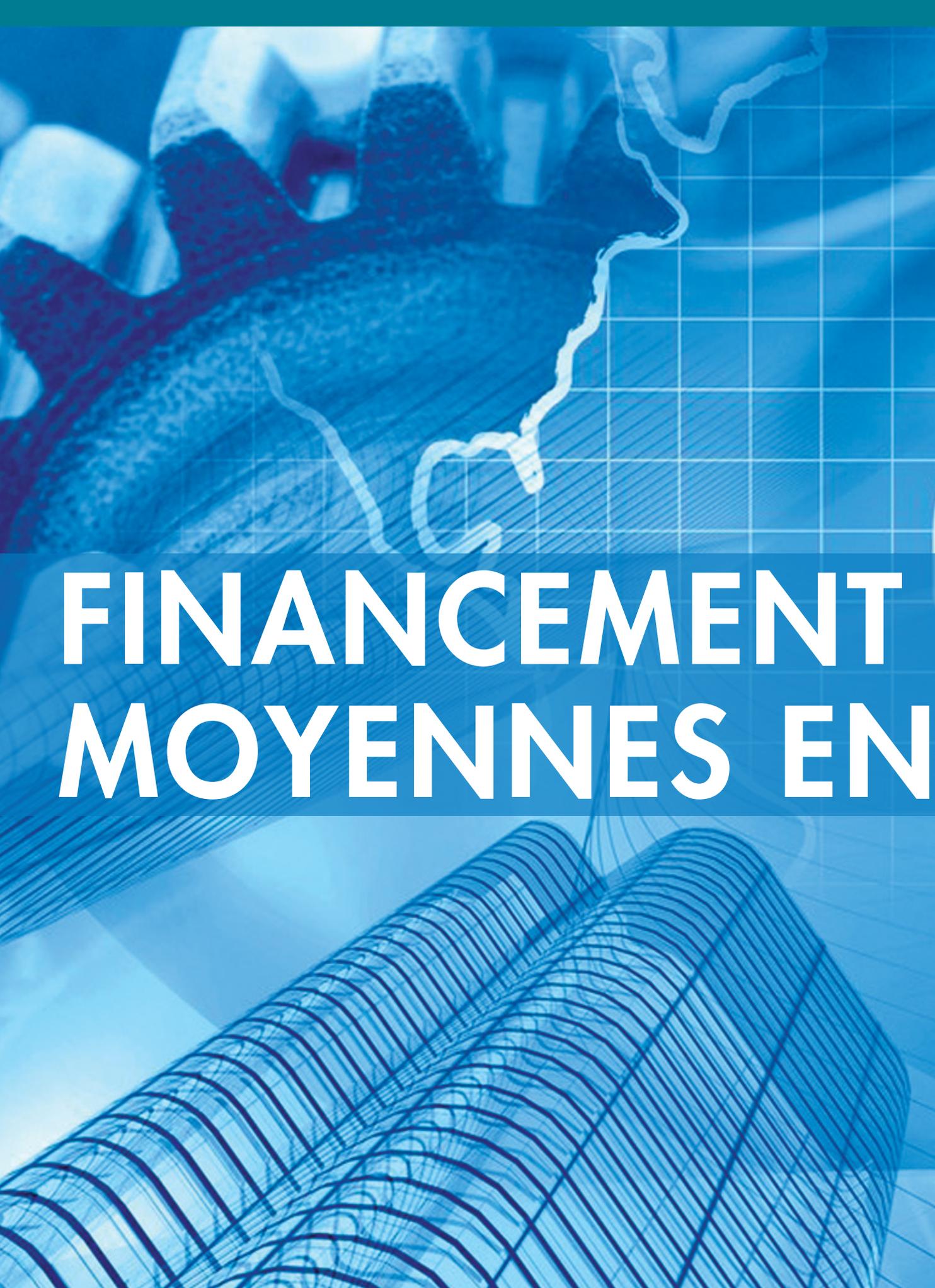
Il a pour missions d'informer les entreprises, les centres de recherches et les laboratoires sur les matières communautaires, soutenir le partenariat commercial, tout en sensibilisant au programme-cadre européen de la recherche et développement.

Twensa Invest

C'est un dispositif inédit d'accompagnement pour les porteurs de projet d'origine tunisienne vivant en Europe et souhaitant créer une entreprise dans leur pays d'origine.

Ce programme vise à sensibiliser la communauté tunisienne résidant en Allemagne, France et Suisse sur les opportunités d'investissement et le climat des affaires en Tunisie et à accompagner 20 entrepreneurs, sélectionnés sur dossier, dans la concrétisation de leurs projets en Tunisie.

Les lauréats bénéficient d'un accompagnement personnalisé assuré par des experts tunisiens de la création d'entreprises durant tout le parcours du porteur de projet pour la création de son entreprise.



FINANCEMENT MOYENNES EN



DES PETITES ET TREPRISES

FINANCEMENT MOYENNES EN

Dans le cadre de l'orientation stratégique de notre pays vers une économie du savoir et du développement de compétitivité des entreprises tunisiennes, des efforts sont déployés pour relever les défis incessants de promouvoir l'entreprise d'accélérer le rythme de création des PME source de richesse de création d'emplois et de développement. Certes, la législation et les réformes tunisiennes ont mis en œuvre des stratégies et des programmes d'appui à l'entreprise tels que les structures de financement qui ont un rôle important de soutenir la PME tout au long de son cycle de vie.

Plusieurs instruments ont été adoptés par la Tunisie dans les secteurs de l'industrie, des services, de l'artisanat, de l'agriculture, de la pêche et du tourisme qui visent la facilitation de l'accès au financement des entreprises.

MÉCANISMES DE RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

Plusieurs fonds interviennent pour aider les promoteurs qui cherchent à financer leurs projets.

On peut citer :

Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers: FONAPRAM

Ce Fond compte parmi les outils mis en œuvre permettant aux promoteurs l'installation pour leurs propres comptes et la création de nouveaux projets ou l'extension de petites et moyennes entreprises exerçant dans les domaines de production et de service et la promotion des projets liés à l'artisanat et des petits métiers.

Le plafond du coût des projets susceptibles d'être financés par le FONAPRAM a été fixé à 150 mDT. Outre la prime d'investissement, le financement du fonds comporte une dotation allouée aux promoteurs. Cette dotation permet d'assurer l'autofinancement, lequel doit couvrir au moins 40% du coût du projet, sachant bien que ladite dotation est allouée sans intérêts et est remboursable dans un délai maximum de 11 ans.

Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI)

Créé en 1973, ce fonds a pour objet la création d'une nouvelle génération de promoteurs, la promotion de la création et du développement des petites et moyennes entreprises dans les activités industrielles, de service et de l'artisanat, en mettant en place des mesures d'encouragement au développement régional.

► Domaines d'intervention

- Création d'entreprise (nouveau promoteur) et extension (PME) dans les domaines de l'industrie, l'artisanat et certaines activités de services.
- Investissement entre 150mDT et 10MDT (y compris les fonds propres).

► Modalités d'intervention

- Soutenir le capital par dotation remboursable ou par participation au capital: jusqu'à 60% du fonds propre,
- Accorder une prime d'investissement au titre de nouveau promoteur, PME, zone de développement régional

DES PETITES ET TREPRISES

► Aides financières

- Prime d'études et assistance technique: 70% avec un plafond de 20mDT
- Prime d'acquisition d'équipements: 10% du coût avec un plafond de 100mDT
- Prise en charge du prix du terrain ou du bâtiment industriel: 1/3 du prix avec un plafond de 30MDT.
- Prime d'investissement au titre du développement régional: entre 8 et 25% du coût de l'investissement avec un plafond de 1,5MDT
- Les investissements en innovation et développement technologique dans le cadre du FOPRODI sont éligibles à une prime (ITP création) au taux de:
 - 50% du coût des investissements matériels (équipements de R&D, équipements informatiques, stations CAO, DAO, GPAO, GMAO..) avec un plafond de 100mDT.
 - 50% du coût des investissements immatériels (assistance technique, système qualité et accréditation, brevets et frais de dépôt de marques, études, bureau de méthode/de procédés, recrutement de 2 cadres en qualité et process, applications informatiques, expertise financière) et sans plafond.

Le dépôt de dossiers de demande de participation ou de dotation et des primes FOPRODI pour les nouveaux promoteurs et les PME s'effectue auprès des SICARS ou banques conventionnées au FOPRODI

Pour plus de détail sur le FOPRODI, vous pouvez consulter le guide complet de ce fonds sur ce lien:

<http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/download/CFGA/FOPRODI.pdf>

Fonds Spécial de Développement Agricole et de la Pêche (FOSDAP)

Ce fond a pour mission la promotion des investissements et l'amélioration continue des méthodes d'exploitation et de gestion, notamment l'utilisation de nouvelles espèces de semences et l'octroi de l'aide directe aux petits exploitants agricoles.

La revalorisation du rôle de la petite exploitation figure parmi les avantages offerts par ce fonds spécial tout en assurant la baisse du taux d'intérêt de 1,5 % pour les crédits octroyés aux petits agriculteurs par le FOSDAP.

D'autres avantages existent concernant la révision des taxes douanières relatives à l'importation et la distribution gratuite des semences génétiques aux éleveurs intéressés par le croisement des espèces afin d'améliorer la productivité du secteur de l'élevage.

L'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT)

Cet organisme offre plusieurs avantages financiers spécifiques aux nouveaux promoteurs (pour les projets d'hébergement) et aux investisseurs dans les zones de développement régional (pour les projets d'hébergement, d'animation et de thermalisme).

► Les avantages

- Prime d'investissement de 6% du coût du projet
- Prime d'étude de 1% du coût de l'investissement hors terrain avec un plafond de 50 000 DT
- Report de paiement des cotisations sociales des nouveaux promoteurs au titre de la sécurité sociale pendant 2 ans. Le paiement de ces cotisations est effectué sur 36 tranches mensuelles.

La Banque Tunisienne de Solidarité: (BTS)

C'est la première banque tunisienne spécialisée dans le financement de petits projets par le biais du financement direct ou via les Associations de Micro Crédits (AMCs). Elle accorde ses crédits, sans exiger des garanties réelles ou personnelles, à un taux d'intérêt annuel de 5 %, le plus faible du marché.

Les bénéficiaires sont pour la plupart des jeunes qualifiés; diplômés de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle ne disposant pas de moyens financiers ou de garanties mais d'une volonté ferme et d'un engouement pour l'entrepreneuriat, la prise en charge de soi-même pour la réussite de projet.

Financement micro-projets

Zones et secteurs cibles

La BTS en tant que banque de proximité intervient géographiquement sur tout le territoire tunisien: milieux rural et urbain afin de créer le maximum de sources de revenus possibles. Par ailleurs, les interventions de la banque couvrent pratiquement tous les secteurs de l'économie notamment les petits métiers, l'artisanat, la petite agriculture et les activités de services.

Bénéficiaires

Les personnes ayant un métier, une qualification professionnelle ou scientifique et qui désirent s'installer pour leurs propres comptes, notamment les diplômés de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle et les personnes à la recherche d'une réinsertion dans le cadre de la restructuration de l'économie nationale ainsi que les personnes appartenant à des catégories sociales à besoins spécifiques telles que les handicapés et les personnes frappées de cécité.

Conditions d'éligibilité

Les bénéficiaires des crédits BTS doivent répondre aux critères suivants:

- Etre parmi la population cible, à savoir les petits promoteurs ne disposant pas de moyens et de garanties suffisants pour accéder au crédit bancaire classique.
- Posséder des capacités professionnelles vérifiables dans le domaine du projet présenté (diplôme universitaire, diplôme de formation professionnelle ou tout autre certificat d'aptitude professionnelle).
- Se consacrer exclusivement à la gestion du projet

- Etre âgé de 18 à 59 ans
- Présenter un projet réalisable, économiquement viable et générateur de revenus.

Nature des crédits

Les crédits BTS sont plafonnés à 100 000DT pour les diplômés de la formation professionnelle et 150 000DT pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Ces crédits sont destinés essentiellement à l'acquisition des équipements et du matériel nécessaires à l'exercice de l'activité. Le déblocage de ces fonds s'effectue directement auprès des fournisseurs.

Quant aux besoins en fonds de roulement, le financement en est limité à 15 % du montant du projet. En cas d'accord de financement, un compte courant postal est ouvert pour chaque bénéficiaire pour la gestion et le remboursement de son crédit afin de rapprocher les services de la banque aux promoteurs et simplifier les procédures.

Décision du Financement

La BTS offre des crédits à court et à moyen terme (2 à 7 ans) à un taux d'intérêt de 5 % maximum par an avec possibilité d'accompagnement des projets qui réussissent par des crédits complémentaires sans attendre la fin du remboursement. Ces crédits sont alloués sur fonds propres de la banque et/ou à travers des lignes de financement publiques (FONAPRAM et le Fonds National de l'Emploi «21-21»).

Crédits BTS

Plafond: 100 000 DT ou 150 000 DT

Délais de grâce: 3 à 12 mois

Délais de remboursement: 2 à 7-11 ans

Taux d'intérêt: 5 % par an

Autofinancement: 3,18 % à 10 %

Le crédit BTS est remboursable sur une durée maximale de 7 ans. Pour les projets éligibles au FONAPRAM, la dotation est remboursable sur 4 ans après le remboursement du crédit, dans ce cas le remboursement peut atteindre 11 ans.

Un minimum d'autofinancement du projet est exigé dont 2 % du CMT au titre du Fonds National de Garantie (FNG) et 1,18 % du CMT au titre de la commission d'étude majorée de la TVA (au taux de 18 %).

- L'étude des dossiers de crédits, corroborée par des visites de terrain, est élaborée en collaboration

notamment avec les représentations régionales des structures d'appui suivantes:

- L'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI) pour les projets de petits métiers et de services.
- L'Office National de l'Artisanat (ONA) pour les projets de l'Artisanat.
- Les Commissariats Régionaux de Développement Agricole (CRDA) et les Offices de Développement Sylvopastoral du Nord-Ouest (ODESYPARNO).
- Autres structures et AMC pour des projets plus spécifiques.

L'accord préalable de financement est notifié au bénéficiaire par la BTS après l'avis d'un comité consultatif régional de crédits institué à l'échelle de chaque gouvernorat et regroupant notamment les représentants des structures d'appui concernées.

<http://www.bts.com.tn>

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME)

Dans le même souci d'apporter à la PME un financement bancaire spécifique qui tienne compte de la réalité des PME, la BFPME, a été créée pour renforcer le dispositif des établissements financiers en place (banques, SICAR, organismes de leasing, etc.).

Elle est chargée de la coordination avec les autres banques et les SICAR pour boucler les schémas de financement des projets.

La BFPME est une banque qui couvre l'intégralité des activités de conseil, de suivi et de financement dédiées aux PME.

Champs d'intervention

- La BFPME finance l'acquisition des biens d'équipement, le génie civil, le fonds de roulement et l'investissement immatériel à la création et au niveau de l'extension.
- Gérant d'une entreprise dont vous envisagez une extension au moyen d'un investissement dont le coût total (y compris les immobilisations nettes) est compris entre 150 mDT et 5 MDT
- Porteur d'un projet rentrant dans le cadre d'un programme pilote d'essaimage ou d'amorçage.

Crédits à l'investissement

Que vous réalisiez un investissement financier, matériel (terrain exclu) et/ou immatériel, la BFPME met à votre

disposition une gamme de financements adaptés à votre situation. La BFPME cofinancera avec au moins une banque de la place cet investissement, par l'octroi de crédits à moyen et long terme:

Pour la création ou l'extension de votre entreprise (hors secteurs touristique et promotion immobilière) dont le coût total du projet est compris entre 150 mDT et 10 MDT.

Conditions particulières (taux de crédit et période de grâce) accordées aux projets relevant des secteurs de l'environnement, des TIC, de l'énergie et des biotechnologies.

- Les commissions perçues par la BFPME sont les suivantes:
 - Commission d'engagement: 1% du montant du crédit accordé et non utilisé
 - Commission d'étude: 1% sur le montant du financement accordé.
- Souscription à la garantie SOTUGAR

www.bfpme.com.tn

Les banques commerciales

Il existe plusieurs types de banques en Tunisie: les banques dites de développement, les banques commerciales, les banques off-shore, les banques d'affaires, les bureaux de représentation de banques étrangères et les sociétés de factoring.

Le crédit à moyen et long terme

Plusieurs types de crédits bancaires existent à savoir les crédits qui englobent les diverses activités, les crédits à court terme (jusqu'à 2 ans),; à moyen terme (jusqu'à 7 ans),; à long terme sachant que le montant du crédit peut atteindre 70% du coût d'investissement industriel ou commercial et 75% pour les services.

Le crédit participatif

Ce type de crédit permet de financer ou de renforcer votre participation dans le capital de la société à créer ou existante. Le montant de ce crédit peut atteindre 100% de votre participation prévue dans le capital de la société et sera remboursé sur 7 ans.

Les crédits cofinancés par les banques commerciales et la BFPME

Ces crédits permettent de cofinancer les projets de création, d'extension et de transfert des PME dont le coût d'investissement se situe entre 150 mDT et 10MDT et ce, dans le cadre d'une convention signée par la BNA et la BFPME dans le but d'encourager la création des PME.

Les crédits dans le cadre du Fond National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers (FONAPRAM)

Ces crédits sont imputés sur des ressources ordinaires et ressources budgétaires (FONAPRAM) à des conditions avantageuses pour les investissements dont le coût ne

dépasse pas 150 mDT y compris les fonds de roulement. Les bénéficiaires sont les diplômés de l'enseignement supérieur (pour certaines activités) et les projets créés dans le cadre de l'essaimage.

Il est à noter que la dotation FONAPRAM est d'environ 32% du montant de l'investissement.

LA MICROFINANCE EN TUNISIE

L'histoire de la microfinance en Tunisie remonte au début des années soixante par la création des «Caisses Locales du Crédit Mutuel», la mise en place de programmes de développement financés par des organismes internationaux: «Fonds International du Développement Agricole» (FIDA) et «Programme Alimentaire Mondial» (PAM).

En 1973, un «Programme Régional de Développement» (PRD) a été mis en place pour aider à la création de l'emploi et l'amélioration des conditions de vie alors qu'un autre intitulé «Programme de Développement Urbain Intégré» (PDUI) a vu le jour en 1980 coïncidant avec la création du «Fonds de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers»

La microfinance vise également les personnes appartenant aux familles nécessiteuses et aux catégories vulnérables et ayant la capacité d'exercer une activité continue.

Enda Inter-arabe

Cette association étrangère est fondée en 1990 tout en proposant plusieurs types de prêts dont prêt Bidaya visant la création de micro-entreprises dont le montant varie de 500 DT à 5 000 DT.

Taysir Microfinance

En 2011, la publication de la nouvelle loi sur la micro-finance par le gouvernement tunisien a permis le lancement du projet Taysir.

Considérée comme organisation innovante et citoyenne, Taysir Microfinance a pour mission de favoriser l'inclusion financière, économique et sociale des petits acteurs économiques en leur permettant d'accéder à des services de micro finances variés, adaptés et pérennes.

Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)

Ce centre cherche à accroître l'accessibilité des services financiers professionnels aux micros et petits entrepreneurs afin de contribuer à la prospérité durable, à l'émergence du secteur

privé et à l'amélioration des conditions de vie des Tunisiens.

Le CFE se distingue par son accompagnement spécialisé pour les entrepreneurs et par son emphase sur le développement local.

Les femmes entrepreneurs sont aussi concernées par ce fonds qui assure le financement d'une gamme d'activités comme l'amélioration du fonds de roulement, l'achat d'équipement, les investissements, la transformation agro-alimentaire, et plus encore.

Le montant des prêts varie être 1000 DT et 5000 DT sur une période de remboursement de 18 mois.

Advans TUNISIE

Créée en 2013, Advans Tunisie propose ainsi des prêts d'un montant maximum de 20 000 DT. Aucune épargne préalable n'est obligatoire.

Advans Tunisie offre à ses clients un service de qualité adapté à leurs besoins de financement, elle propose des prêts pour financer l'activité (investissement, stock).

Microcred

Ce groupe d'institutions financières français propose des micro-crédits variant entre 200 DT et 20 000 DT. Le délai de remboursement est plafonné à un an.

Il existe plusieurs types de crédit:

Crédit TPE

Microcred Tunisie offre des crédits allant de 200 DT à 20.000 DT, la durée de remboursement à court et moyen terme varie entre 3 et 36 mois.

Crédit Start Up

Ce crédit est destiné aux jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 35 ans ayant un projet de création d'entreprise viable tout en finançant l'équipement et/ou le cycle d'exploitation dans la limite de 95% du montant de l'investissement.

Produit non financiers

En plus du financement proposé pour les projets à fort potentiel, Microcred Tunisie offre un programme complet de formation, un accompagnement individuel, et une

sensibilisation aux jeunes entrepreneurs porteurs d'idées de projets afin de les conseiller dans le lancement de leurs activités.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT

Les entreprises d'investissement sont des personnes morales, autres que les établissements de crédit, qui ont pour but de fournir des services d'investissement.

Capsa Capital Partners

C'est une société de gestion d'actifs agréée par le conseil des marchés financiers dédiée à une clientèle d'investisseurs institutionnels dont la mission est d'apporter les financements et ressources stratégiques nécessaires aux dirigeants d'entreprises pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets de développement, sans intervenir dans la gestion quotidienne.

IntilaQ

Le projet IntilaQ ou démarrage, un projet pionnier destiné à éveiller chez les jeunes tunisiens l'esprit entrepreneurial tout en renforçant leurs capacités de création.

Lancé par le Fond Qatari de l'amitié et ses partenaires Microsoft et Ooredoo, IntilaQ vise à offrir le meilleur support pour les innovateurs et les entrepreneurs tunisiens grâce à un fonds total de 28 millions de dinars, dont près de 90% est destiné au financement des startups et des financements allant jusqu'à 500 000DT

Faste Capital

Implanté en Tunisie en 2010, FasterCapital est un accélérateur multinational basé à Dubaï, s'adressant principalement aux projets à vocation technologique et à fort potentiel de croissance.

Il se distingue par un business model innovant, basé sur une implication effective et un accompagnement intégré en assurant à la fois le mentoring, le co-financement et la co-fondation.

Cet incubateur FasterCapital fournit 50% de l'investissement requis pour démarrer votre startup allant de 20.000 à 500.000 dollar.

UGFS NA

UGFS NA (United Gulf Financial Services-North Africa) est un établissement financier disposant de fonds d'amorçage destinés à soutenir le développement de startups, ainsi que les petites et moyennes entreprises. Le Fonds de développement de la Tunisie est un fonds de private equity qui vise à soutenir les petites et moyennes entreprises situées dans les zones de développement régional en Tunisie.

Africinvest Tuninvest Group

Africinvest Tuninvest Group est un capital-investisseur, fondé en 1994 et il est l'un des principaux gestionnaires en fonds d'investissement en Afrique du nord, mais aussi en Afrique subsaharienne également.

Depuis sa création, il a réalisé plus de 120 investissements dans des entreprises opérant dans des secteurs d'activités différents comme la construction et fabrication, la vente en détail, les services financiers, l'agro-industrie, télécommunication.

MÉCANISMES DE FINANCEMENT DE L'INNOVATION

En terme d'outils d'incitation et de financement de l'innovation, la Tunisie se positionne parmi les pays du sud de la méditerranée où les dispositifs de financement sont les plus nombreux et les plus diversifiés.

Le système tunisien de financement de l'innovation comporte une large panoplie d'instruments financiers d'appui. Ces instruments couvrent tout le processus, de l'idée de projet à la commercialisation. Ces instruments, mis en place par étapes, sont en évolution permanente.

Ces instruments sont gérés par des structures publiques, des structures privées ou des organisations non gouvernementales.

Ces fonds ou mécanismes de financement peuvent être regroupés en 3 grandes catégories:

- Les mécanismes de renforcement de la capacité d'innovation des entreprises existantes;
- Les incitations à la recherche collaborative;
- Les appuis financiers destinés aux créateurs d'entreprises.

Portail National de l'Innovation

Dans le cadre du projet d'appui au système de la recherche et de l'innovation «PASRI» (2011-2015) financé par l'Union Européenne, l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation et l'Agence Nationale Pour la Promotion de la Recherche Scientifique ont lancé en avril 2016 le portail national d'innovation (<http://tunisie-innovation.tn>) consacré au Système National de la Recherche et de l'Innovation.

Les objectifs du portail sont, en effet, clairs: promouvoir la recherche et l'innovation, fournir des informations sur les organismes de recherche et les structures d'appui, par le biais de bases de données exhaustives, accompagner les promoteurs au cours des différentes étapes du montage du projet en leur apportant les conseils et les informations nécessaires pour mener à bien toutes les démarches allant de la réalisation de l'étude du marché jusqu'au montage proprement dit. Ce portail contient un espace d'interaction qui permet aux chercheurs voulant monter des projets et aux industriels à l'affût d'idées et de techniques innovantes de collaborer et d'établir des partenariats.

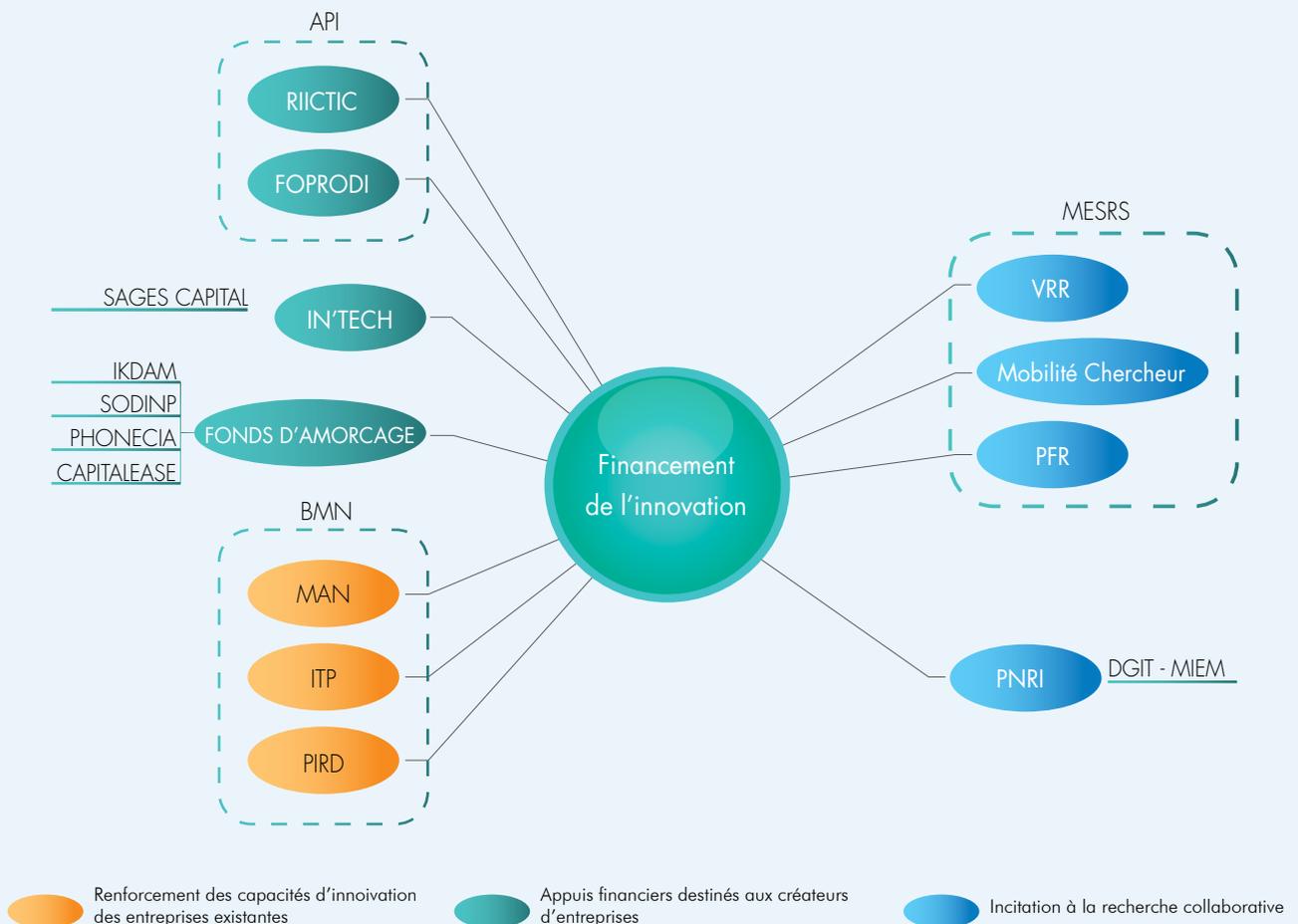
Le portail, qui fournit des informations sécurisées, garantit également la confidentialité et la mise à jour des bases de données qui sont régulièrement actualisées pour permettre aux chercheurs et aux autres visiteurs du portail de se tenir au courant des dernières nouveautés. Le portail, qui s'articule autour de plusieurs fonctionnalités, est bien agencé. Sur la page d'accueil, on trouve des informations et des explications sur le portail et ses objectifs.

Le portail fournit également, des statistiques et l'état des lieux de l'innovation et de la recherche en Tunisie, ainsi que les démarches à suivre pour trouver des idées innovantes. Une série d'arguments convaincants figure sur la page et encourage les chercheurs à s'engager dans une démarche d'innovation.

Les chercheurs et les inventeurs désireux de monter un projet ont accès à plusieurs guides faciles et pratiques sur la manière de créer une entreprise innovante, comment mettre en œuvre une démarche de veille, comment protéger un projet innovant et quelle est la démarche à suivre pour trouver une source de financement. Le portail met également à la disposition des visiteurs une liste des annuaires des laboratoires, des unités de recherche et des dispositifs de financement de l'innovation et donne accès également à trois bases de données: une base de données d'appel à projets d'innovation en cours, une base de donnée des brevets tunisiens et la base de données des thèses.

Instruments financiers d'appui à l'innovation

Cartographie des mécanismes de financement de l'innovation en Tunisie



MÉCANISMES DE RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ D'INNOVATION DES ENTREPRISES EXISTANTES

Se sont des appuis individualisés (one to one), orientés vers un seul bénéficiaire. Leur objectif est l'amélioration de la performance et la compétitivité des entreprises tunisiennes, ainsi que le renforcement de leurs capacités à innover, anticiper et réagir face aux mutations économiques et technologiques, notamment l'ouverture des frontières commerciales avec l'union européenne.

Dans cette catégorie sont regroupés le Programme de mise à niveau (PMN), l'investissement technologique à caractère prioritaire (ITP), la Prime accordée au titre des investissements dans les activités de recherche-développement (PIRD).

Les Investissements Technologiques Prioritaires (ITP)

Sont éligibles aux actions «ITP» les entreprises industrielles et les entreprises de services connexes à l'industrie qui sont en activité depuis au moins deux ans et ne présentant pas de difficultés économiques.

Les actions

Les investissements éligibles au concours du FODEC (Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle) se classent en deux catégories:

► Pour les investissements matériels:

- Matériel de conception: CAO/DAO
- Matériel de recherche et de développement
- Matériel de laboratoire et de contrôle
- GPAO, GMAO.

► Pour les investissements immatériels:

- Assistance technique liée aux investissements matériels
- Mise en place d'un système d'assurance qualité et certification: ISO, HACCP, etc.
- Les logiciels relatifs: à la conception assistée par ordinateur ? au matériel de contrôle et de laboratoire et aux technologies de l'information.

Les primes

► Pour les investissements matériels:

50% du coût des investissements matériels à caractère prioritaire, avec un plafond de l'aide renouvelable tous les (05) cinq ans et fixé à 100.000 DT par entreprise.

► Pour les investissements immatériels:

70% du coût des investissements immatériels à caractère prioritaire, avec un plafond de l'aide renouvelable tous les (05) cinq ans et fixé à 70.000 DT par entreprise.

Les procédures

► L'approbation

L'approbation du programme «ITP» par le COPIL est faite sur la base d'une demande d'octroi d'avantages adressée au Bureau de Mise à Niveau «BMN».

- Les éléments constitutifs du dossier
- Une «fiche information» dûment remplie
- Une facture proforma pour chaque investissement matériel
- Les devis pour chaque investissement immatériel
- Une fiche «description de l'action» pour chaque investissement matériel
- Une fiche «description de l'action» pour chaque investissement immatériel
- Les deux derniers bilans financiers de l'entreprise.

Le déblocage

Le déblocage se fait en une seule tranche, pour chaque action totalement réalisée et sur présentation des justificatifs et ce, sur la base d'un suivi et d'un constat effectués par les centres techniques concernés.

Le programme de mise à niveau PMN

Mettre les entreprises industrielles au niveau des exigences du libre-échange et de la circulation des biens et des services dans le cadre des accords de l'OMC et plus particulièrement de la ZLE entre l'Union Européenne et la Tunisie.

Le Programme de Mise à Niveau a été lancé en 1995 pour soutenir l'entreprise appelée à agir dans un milieu de plus en plus concurrentiel. En effet, la libéralisation et l'ouverture de l'économie ont mis le potentiel productif, partout dans le monde, devant un double impératif d'ouvrir et se mettre constamment à niveau.

Plusieurs objectifs ont été assignés à ce programme, dont notamment:

- Améliorer le positionnement compétitif des entreprises et de leur capacité d'adaptation;

- Doter les entreprises de moyens leur permettant de résister à la concurrence, aussi bien sur le marché local qu'au niveau des marchés cibles;
- Contribuer à l'effort d'exportation déployé par des entreprises;
- Permettre aux entreprises de moderniser leurs moyens de production, de s'adapter aux nouvelles technologies et de développer leurs ressources humaines.

Eligibilité

Sont éligibles à la mise à niveau les entreprises en activité depuis au moins deux années, et qui opèrent dans les activités suivantes:

➤ Les activités industrielles:

- Industries agricoles et alimentaires
- Industries des matériaux de construction, de la céramique et du verre
- Industries chimiques
- Industries textiles, d'habillement et du cuir
- Industries mécaniques, métalliques métallurgiques et électriques
- Industries diverses

➤ Les activités de services liés à l'industrie:

- Services Informatiques:
- Etudes et consulting
- Développement de logiciels
- Services d'études, de conseils, d'expertise et d'assistance:
- Les études, l'engineering, le conseil et l'assistance
- L'expertise comptable, l'audit financier, énergétique et technologique
- L'assistance et la mise en place des systèmes de management qualité, environnement, hygiène, sécurité,
- La certification et l'accréditation,
- L'analyse, le développement, l'essai et l'expérimentation de produits
- services de maintenance et d'entretien industriel:
- Maintenance industrielle
- Contrôle technique
- Montage d'usine
- Edition
- Centres d'appel

- Buanderie industrielle
- Centres de collecte pour l'industrie

Les primes

➤ Pour les investissements immatériels:

70% du coût des études de diagnostic/Plan de Mise à Niveau préalable plafonnée à 30.000 DT et 70% du coût des autres investissements immatériels.

➤ Pour les investissements matériels:

20% de la part de l'investissement financé par des fonds propres. et 10% du reliquat de l'investissement de restructuration dans le cadre de la mise à niveau financé par d'autres ressources.

Les procédures

➤ L'approbation

L'approbation du plan de mise à niveau par le comité de pilotage (COPI) est faite sur la base d'un dossier comprenant, notamment, une étude de diagnostic et un plan de mise niveau élaborés soit par l'entreprise elle même soit par un bureau d'études. Toutefois pour les investissements de mise à niveau ne dépassant pas les 100.000 DT une étude succincte détaillant les actions et leur opportunité serait suffisante.

➤ Les éléments constitutifs du dossier

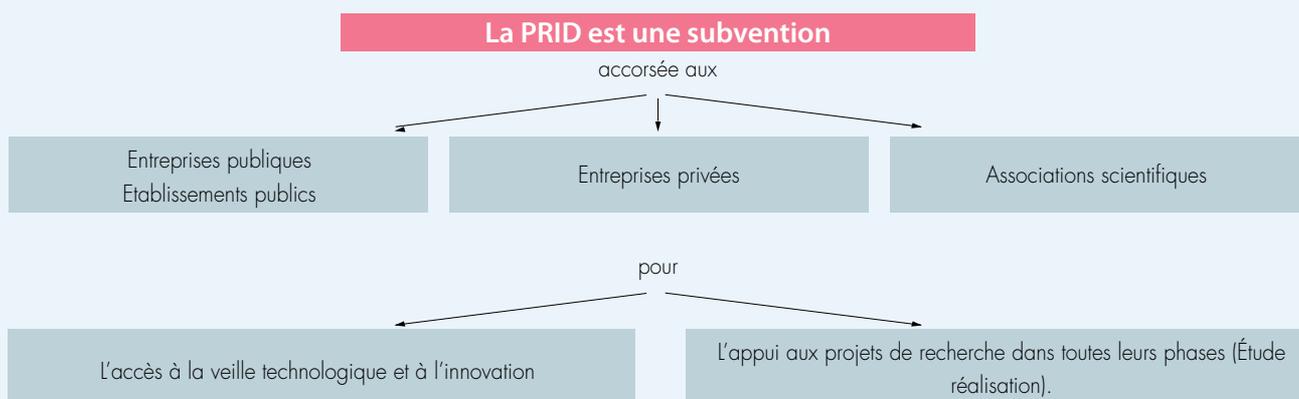
- L'étude de diagnostic/Plan de mise à niveau en trois (03) exemplaires.
- Le schéma de financement du Plan de Mise à Niveau hors prime
- Les accords de financement des bailleurs de fonds
- Les états financiers des deux dernières années
- Les tableaux d'amortissements et des investissements des deux dernières années
- Les factures proforma des investissements matériels et immatériels à effectuer.

Le déblocage

Le déblocage se fait sur la base d'un suivi et d'un constat effectués par les centres techniques concernés.

- Pour le diagnostic/Plan de mise à niveau, le déblocage se fait en une seule tranche.
- Pour les actions du Plan de mise à niveau, les déblocages s'effectueront au maximum en trois (03) tranches:
 - 40% pour la première tranche
 - 30% pour la deuxième tranche
 - 30% pour la troisième tranche

Prime accordée au titre des Investissements dans les activités de Recherche-Développement (PIRD)



Eligibilité à la PIRD



Cadre juridique, définition et objectifs

La prime accordée au titre des Investissements dans les activités de Recherche-Développement est régie par le décret N°2010-656 du 5 avril 2010, fixant le montant et les modalités d'octroi de cette prime

La PIRD est une subvention qui offre aux entreprises publiques et privés ainsi qu'aux associations scientifiques l'accès à la veille technologique et à l'innovation. C'est un outil d'appui aux projets de recherche dans toutes leurs phases de l'étude jusqu'à la réalisation.

Le mécanisme de la PIRD vise à :

- Rehausser et renforcer le niveau technologique des entreprises,
- Soutenir l'effort de R&D notamment dans toutes ses composantes (Recherche appliquée, Développement expérimental: prototypes, installations pilotes, ...),
- Concevoir de nouveaux produits,
- Améliorer les produits existants,

- Etablir de nouveaux procédés,
- Mettre au point la formulation,
- Réaliser des essais en laboratoire,
- Développer de nouvelles technologies.

Eligibilité

Sont éligibles, les associations scientifiques, les entreprises privées, et les entreprises et établissements publics qui opèrent dans les secteurs suivants:

- Le secteur industriel,
- Le secteur agricole et de pêche,
- Les activités de services suivantes:
 - Les services informatiques: (développement de logiciels, bases des données, services de télécommunications, études et ingénierie informatique),
 - Les services d'études, d'expertises et d'assistance: (essai et analyse des produits industriels, contrôle et expertise quantitative et qualitative),

- Les services environnementaux: (laboratoires d'analyses et de métrologie dans le domaine de l'environnement, bureaux d'études spécialisés dans le domaine de l'environnement),
- Les services de la santé: (cliniques, laboratoires d'analyses).

Actions PIRD

Les études nécessaires au développement de nouveaux produits ou de nouveaux procédés de production,

La réalisation des expériences et des essais techniques de prototype ainsi que les expérimentations sur terrain,

L'acquisition d'équipements scientifiques de laboratoire nécessaires à la conduite de projets de recherche-développement.

NB: les actions réalisées par les propres moyens de l'entreprise sont éligibles à la PIRD

Dépôt de dossier PIRD

Caractérisation de l'entreprise

Copie du dépôt de la déclaration de l'APII ou tout autre document tenant lieu (déclaration APIA, Visa pour les associations, agrément...)

Copie de la carte d'identification fiscale

Copie de l'extrait du registre du commerce

+ Formulaire PIRD dûment rempli

Factures proformas et devis

relatifs aux études

relatifs aux équipements de laboratoires

relatifs à tout autre investissement nécessaire pour la réalisation des expériences et des essais techniques de prototypes ainsi que les expérimentations sur terrain

Procédures PIRD

• Demande PIRD

Pour solliciter les avantages de la PIRD, l'entité intéressée doit déposer au BMN un dossier comportant:

Le formulaire PIRD, dûment rempli selon un modèle

• Les pièces identifiant l'entreprise:

- Une copie du dépôt de la déclaration de l'API ou tout autre document tenant lieu (déclaration APIA, Visa pour les associations, agrément ...)
- Une Copie de la carte d'identification fiscale,
- Une copie de l'extrait du registre du commerce,

- Les factures proformas et devis relatifs: aux études, aux équipements de laboratoires, et à tout autre investissement nécessaire pour la réalisation des expériences et des essais techniques de prototypes ainsi que les expérimentations sur terrain.

Evaluation des actions et octroi des avantages:

L'évaluation des actions sollicitées dans le cadre de la PIRD est confiée aux services du BMN sur la base du dossier présenté par le bénéficiaire et ce, en concertation avec les directions générales techniques.

Le dossier est par la suite présenté au comité PIRD pour avis et approbation.

Les Primes

Les primes d'investissement «PIRD» sont fixées comme suit:

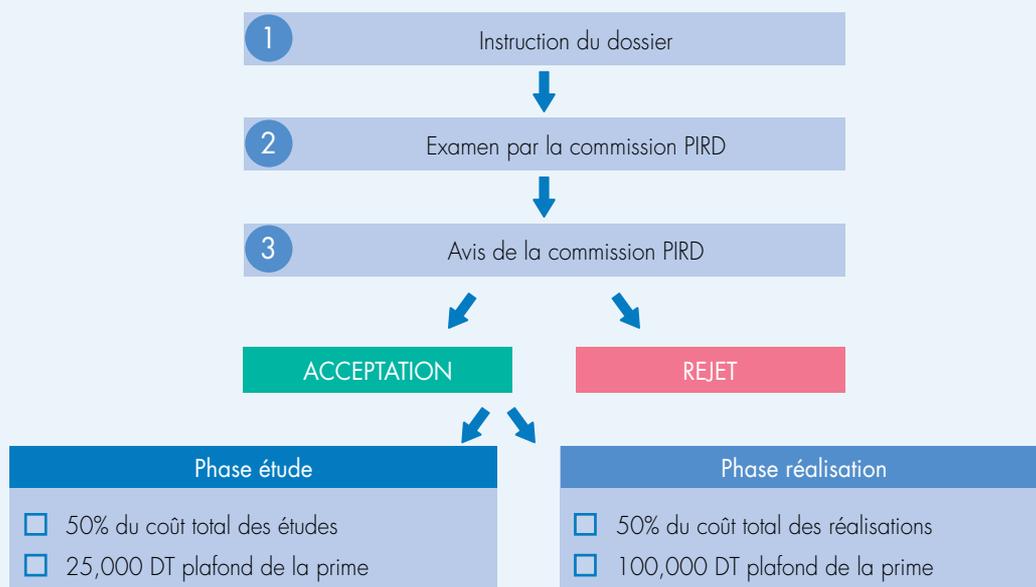
50% du coût total des études avec un plafond fixé à 25.000 DT,

50% du coût des réalisations relatif aux:

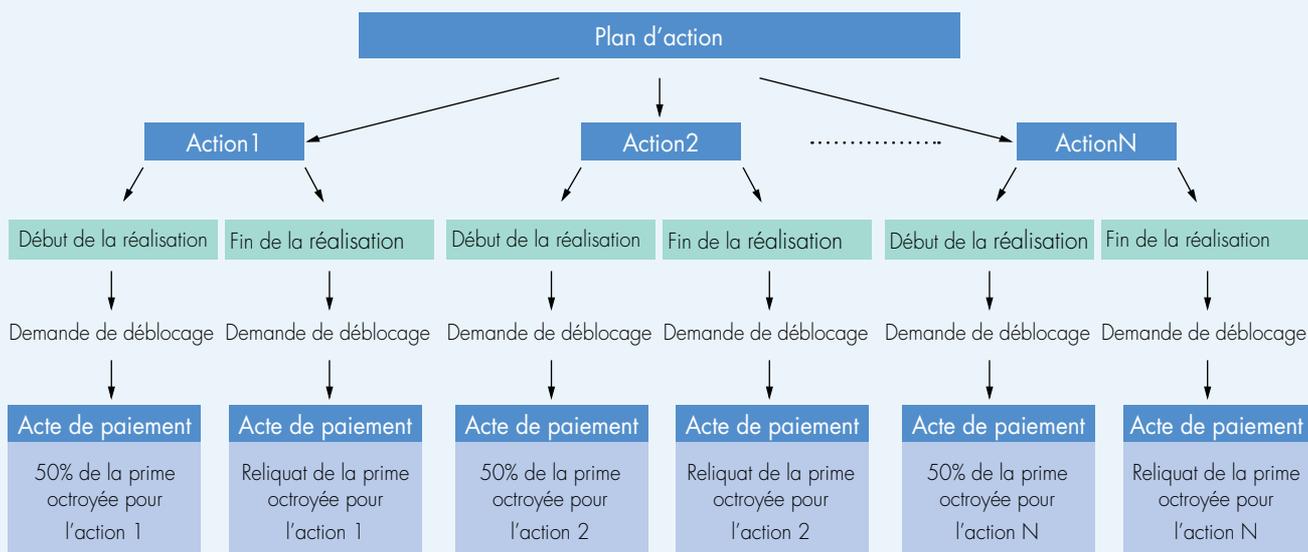
- Expériences et essais techniques de prototypes,
- Expérimentations sur le terrain,
- Acquisitions d'équipements scientifiques de laboratoires nécessaires à la conduite de projets de R&D et les projets de recherches appliquées.

Et ce, avec un plafond de la prime fixé à 100.000 DT.

Approbation du dossier PIRD



Déboursement des primes PIRD



Réalisations et déblocage des primes

Le déblocage total des primes «PIRD» est subordonné à la réalisation des actions prévues et au résultat de suivi.

Le suivi de la réalisation des projets «PIRD» est confié aux centres techniques sectoriels ou d'autres organismes ou experts désignés à l'effet par le Ministère de l'Industrie et de la Technologie.

Le déblocage porte sur l'ensemble des actions approuvées. Il s'effectue pour chaque investissement en deux tranches: 50% au début de la réalisation, 50% à la fin de la réalisation.

Les incitations à la recherche collaborative

Se sont des fonds de financement qui visent à inciter les opérateurs économiques et ceux de la recherche à collaborer et travailler en réseaux sur des projets de recherche et de développement.

Il s'agit de Fonds de valorisation des résultats de recherche (VRR), du programme de recherche fédérés (PFR) et du Programme national de la recherche et de l'innovation (PNRI). Ces instruments ont pour objectif d'encourager la R&D et le rapprochement recherche-industrie.

Le Programme National de Recherche-Innovation (PNRI)

Le (PNRI) a été conçu pour adapter les ressources humaines et technologiques des structures de recherche publiques aux besoins des sociétés tunisiennes, notamment des PME.

Ce programme, vise principalement à favoriser le rapprochement et la collaboration entre les PME, les centres techniques et les structures de recherche. C'est un programme dont peut bénéficier toute entreprise, publique ou privée, à condition d'associer avec elle au moins une structure publique de recherche (centre laboratoire ou unité de recherche) et un centre technique.

Le programme vise le financement de projets permettant d'aboutir à des résultats exploités économiquement, et ce au profit des entreprises et des structures professionnelles exerçant dans les secteurs industriel, agricole et de la pêche et de services.

Appui de l'Etat: participation au financement de projets à hauteur de 80% avec un plafond de 200.000DT des coûts des projets associant au moins une entreprise industrielle, un centre technique et une structure publique de recherche

Contribution de l'entreprise: L'entreprise devra aussi contribuer à concurrence de 20% au moins du coût total du projet et celui-ci devra avoir une durée de 24 mois au maximum: mobilisation de personnel, matières premières, exploitation d'équipements de l'entreprise...

Texte juridique: Décret n° 2011-1084 du 29 juillet 2011, portant création d'un Programme national de la recherche et de l'innovation et fixant les conditions et les modalités de son intervention.

Les actions éligibles

- Acquisition d'équipements de laboratoire
- Consommables - Sous-traitance
- Personnels contractuels à engager pour la mise en œuvre du projet
- Sous-traitance - Déplacement et hébergement
- Documentations/enquêtes

Les erreurs à ne pas commettre

Thématique non innovante et/ou ne relève pas de la recherche appliquée

- Structure porteuse non publique
- Non respect de l'article 3 du décret relatif au PNRI
- Financement de HJ des cadres de la structure porteuse ou de recherche
- Divulgaration des informations
- Absence de convention spécifique sur la PI
- Dépassement du plafond de 200 mille dinars
- Garantie du financement

Le Fonds de valorisation des résultats de recherche - VRR

Créée en 1992, le Fonds de valorisation des résultats de recherche (VRR) est destiné aux chercheurs en laboratoire qui s'associent à une société industrielle pour les trois ans de la durée du projet. Il vise à favoriser un transfert d'innovation pouvant déboucher sur une exploitation industrielle.

Le financement est accordé à l'organisme de recherche sur une durée maximale de 3 ans. Les dépenses prises en compte sont souvent des dépenses de recrutement (ingénieurs, chercheurs, techniciens), des études de faisabilité, les tests, les frais de dépôt de brevets, la réalisation de prototype.

Bénéficiaires

- Centres de recherche
- Laboratoires de recherche
- Unités de recherche

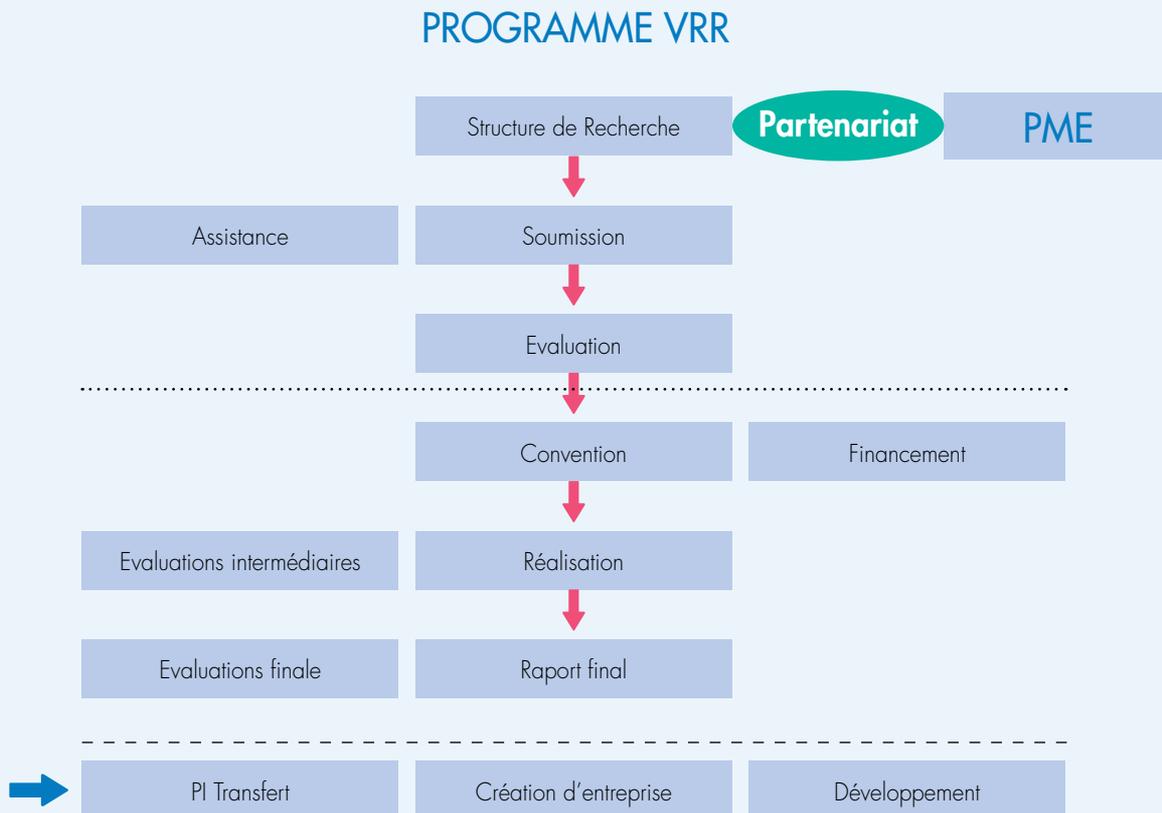
Durée du projet: 3 ans

Actions

Transfert et application des résultats issus du système national de la recherche scientifique au sein du secteur productif

Mise à contribution des compétences spécialisées afin de répondre à des besoins nationaux (problématique sectorielle, santé publique, qualité, ...).

Développement de prototypes au sein des structures de recherche



Le programme de recherche fédéré PRF

La mise en place des programmes de recherche fédérés (PRF) a permis de franchir une étape substantielle sur la voie de l'organisation des activités du système national de R&D et ce, à travers la mobilisation des compétences et la création de synergies entre les structures de recherche et leurs partenaires, publics ou privés, concernés par le développement du secteur de la recherche scientifique et de la technologie.

Ces programmes sont financés dans le cadre de conventions pluriannuelles qui définissent la structure porteuse du projet et les structures associées, les objectifs et les résultats attendus, les moyens humains et matériels à mobiliser ainsi que les procédures de suivi-évaluation.

Objectif

Les PRF traitent des thématiques nationales prioritaires définies en concertation avec les différents opérateurs du secteur concerné.

La mobilisation des compétences et la création de synergies entre les structures de recherche et leurs partenaires, publics ou privés, concernés par le développement du secteur de la recherche scientifique et de la technologie.

Durée des projets PRF: 4 ans

Les appuis financiers destinés aux créateurs d'entreprises

Destinés à l'appui à la création d'entreprises innovantes par le financement de certains stades du processus d'innovation. Ils interviennent au niveau de la constitution des fonds propres ou de la consolidation de la structure financière de la «jeune pousse» au moyen de crédits bancaires.

On cite les instruments suivants:

- le Régime d'incitation à la créativité et à l'innovation dans le domaine des TIC (RIICTIC)
- les Fonds d'amorçage (IKDAM) et (Phenicia Seed Fund)
- le Fonds commun de placement à risque (FCPR)

Régime d'Incitation à la Créativité et à l'Innovation dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (RIICTIC)

Objectifs

Soutien des projets dans les activités innovantes et à forte valeur ajoutée.

Domaines d'intervention

Technologies de l'information et de la communication.

Eligibilité

Activités

- Production ou développement de logiciels ou de contenus numériques locaux à haute valeur ajoutée,
- Production ou développement de systèmes et applications à haute valeur ajoutée dans le domaine des technologies de l'information et de la communication,
- Développement de services innovants basés sur les technologies de l'information et de la télécommunication ou y destinés.

Promoteurs et Sociétés

- Personnes physiques de nationalité tunisienne répondant aux conditions suivantes:
 - Etre titulaire d'un diplôme universitaire
 - Assumant personnellement et à plein temps la responsabilité de la gestion du projet au titre de la création de nouveaux projets.
- Sociétés formées de personnes physiques de nationalités Tunisiennes au titre de la création de nouveaux projets.
- Sociétés, formées de personnes physiques de nationalité tunisienne, au titre de la réalisation des opérations d'extension des projets créatifs et innovants et employant au moins 3 ingénieurs ou 4 techniciens supérieurs et 4 techniciens spécialisés dans les domaines de télécommunication, de l'informatique, de multimédia ou dans les domaines y afférents.

Investissements

- Projets nouveaux dont le coût ne dépasse pas:
 - 200 Mille Dinars réalisés par des personnes physiques investissant à titre individuel,
 - 500 Mille Dinars réalisés par des sociétés
- Projets d'extension dont le coût ne dépasse pas 500 Mille Dinars y compris les actifs fixes nets.

Aides Financières

- Participation ou dotation remboursable dans la limite de 49% du capital minimum du projet sans dépasser 120 mille dinars.

- Prime d'étude et d'assistance technique = 70% du coût total de l'étude et de l'assistance technique plafonnée à 10 000 DT
- Prime d'investissement = 10 % du coût total des équipements plafonnée à 20 000 DT
- Prime au titre des investissements immatériels = 50% du coût des investissements immatériels plafonnée à 60 000 DT

Déblocage

Les primes accordées par le RIICTIC sont débloquées en deux tranches:

- 50 % lors de la réalisation de 50 % de l'investissement approuvé
- 50 % à l'entrée en activité effective

Les demandes de déblocage des primes sont déposées auprès des services du Ministère des technologies de la communication

Le dépôt de dossiers de demande de participation ou de dotation et des primes pour les nouveaux promoteurs et les PME s'effectue auprès de l'une des SICARS ou des Banques conventionnées.

Fonds d'amorçage

Les fonds d'amorçage sont des fonds communs de placement en valeurs mobilières ayant pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

Ces fonds interviennent essentiellement pour aider les promoteurs à:

- exploiter les brevets d'invention;
- achever l'étude technique et économique du projet;
- développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation;
- achever le schéma de financement.

Les fonds d'amorçage sont régis par les dispositions du chapitre II et des articles 23, 26, 27, 28, 31, 32, 33 et 34 du chapitre III et des dispositions du titre III du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tant qu'il n'y est pas dérogé par la présente loi.

Les fonds d'amorçage s'engagent à employer leurs actifs dans la participation au capital des entreprises qui s'engagent à réaliser les projets prévus par l'article premier de la présente loi ou dans les titres donnant accès à leurs capitaux, ainsi que sous forme d'avance en compte courant associés.

Les porteurs de parts de fonds d'amorçage ne peuvent demander le rachat de celles-ci avant l'expiration de la période fixée dans le règlement intérieur du fonds et au terme de ce délai, les porteurs de parts peuvent exiger la liquidation du fonds si leurs demandes de rachat, déposées auprès du gestionnaire du fonds prévu à l'article 4 de la présente loi, n'ont pas été satisfaites dans un délai d'une année à compter de la date de dépôt.

Le gestionnaire d'un fonds d'amorçage est soit une banque ou un intermédiaire en bourse ayant la forme d'une société anonyme ou une société habilitée légalement à gérer des portefeuilles en valeurs mobilières pour le compte des tiers.

Phenicia seed fund

Phenicia seed fund est le premier fonds d'amorçage à gestion privée en Tunisie. Il a été mis en place fin 2007 pour un montant global de 10.000.000 Dinars.

Le fonds a pour vocation d'investir dans des start up établies en Tunisie dans des secteurs d'activité offrant un potentiel de développement et présentant un caractère innovant. Le fonds cible un portefeuille d'une douzaine de participations.

L'objectif du fonds est le renforcement des fonds propres des projets ayant un caractère innovant ou une forte composante technologique. Les projets cibles sont les PME indépendantes à fort potentiel de croissance.

Les souscripteurs de Phenicia Seed Fund sont des institutionnels européens et tunisiens parmi lesquels la Banque Européenne d'Investissement, CDC Entreprises, l'Arab Tunisian Bank (ATB), l'Amen Bank, la Banque de l'Habitat (BH), l'Arab Tunisian Lease (ATL) et le Groupe des Assurances de Tunisie (GAT).

IKDAM 1 Gestion

Ce fonds d'amorçage a été mobilisé et géré par la société «IKDAM-Gestion» qui est une société de gestion dédiée au financement d'entreprises innovantes à l'étape dite d'amorçage. Le nouveau fonds baptisé «Ikdam 1» est d'un montant de 1.000.000 D. À travers «Ikdam 1», Ikdam-Gestion investit dans de jeunes sociétés anonymes qui sont au stade d'amorçage, ou participe à la création de l'entreprise comme fondatrice.

Ikdam-Gestion peut intervenir lors d'un deuxième, ou troisième tour de financement à condition de rester actionnaire minoritaire; le fonds peut ainsi suivre l'entreprise en cas d'augmentation de capital répondant aux impératifs de développement de la société.

Tous les secteurs peuvent bénéficier de l'apport du capital amorçage à condition que le projet ait un caractère innovant.

La société Ikdam Gestion ne se contente pas d'apporter les fonds nécessaires à l'amorçage d'un projet. À partir d'une idée de projet, d'un brevet ou de l'ébauche d'un produit ou d'une formule, Ikdam Gestion, grâce à l'expérience de son équipe dans le capital-risque et à l'apport des experts extérieurs dont elle va s'entourer assiste les promoteurs de projets dans la formalisation du projet, la démonstration de la faisabilité technique du produit, l'estimation de la demande potentielle et le marché, la définition de la taille de l'entreprise à créer, la détermination des premiers objectifs à atteindre, la formalisation de la stratégie de développement, la finalisation du plan de financement et l'élaboration d'un business plan crédible.

Une fois la décision d'investir arrêtée, Ikdam Gestion s'emploie à établir avec le promoteur du projet un partenariat à même de lui permettre d'accompagner activement l'entreprise créée durant ses premières années de développement.

Fonds Commun de Placement à Risque

Objectifs

Financement des projets innovants et à fort contenu technologique.

Eligibilité

Nouvelle création dans les créneaux porteurs, Extension et/ou développement des PME adhérentes au Programme de Mise à Niveau (PMN) concernant:

Les investissements à caractère technologique prioritaire «ITP» (CAO, DAO, ERP, système qualité...)

L'innovation et le développement technologique

Les opérations visant la remontée de filière par l'intégration des fonctions de conception et de maîtrise de produit fini, assurant le passage de la sous-traitance à la co-traitance et au produit fini.

Spécificités du Fonds

Gestionnaire du fonds: SAGES Capital

Dépositaire: STB

Coût des projets cibles: entre 100 m DT et 5 MDT

Prises de participations: dans la limite de 49% au capital social des projets ciblés avec un ticket minimum de participation de trente mille dinars (30 mDT).

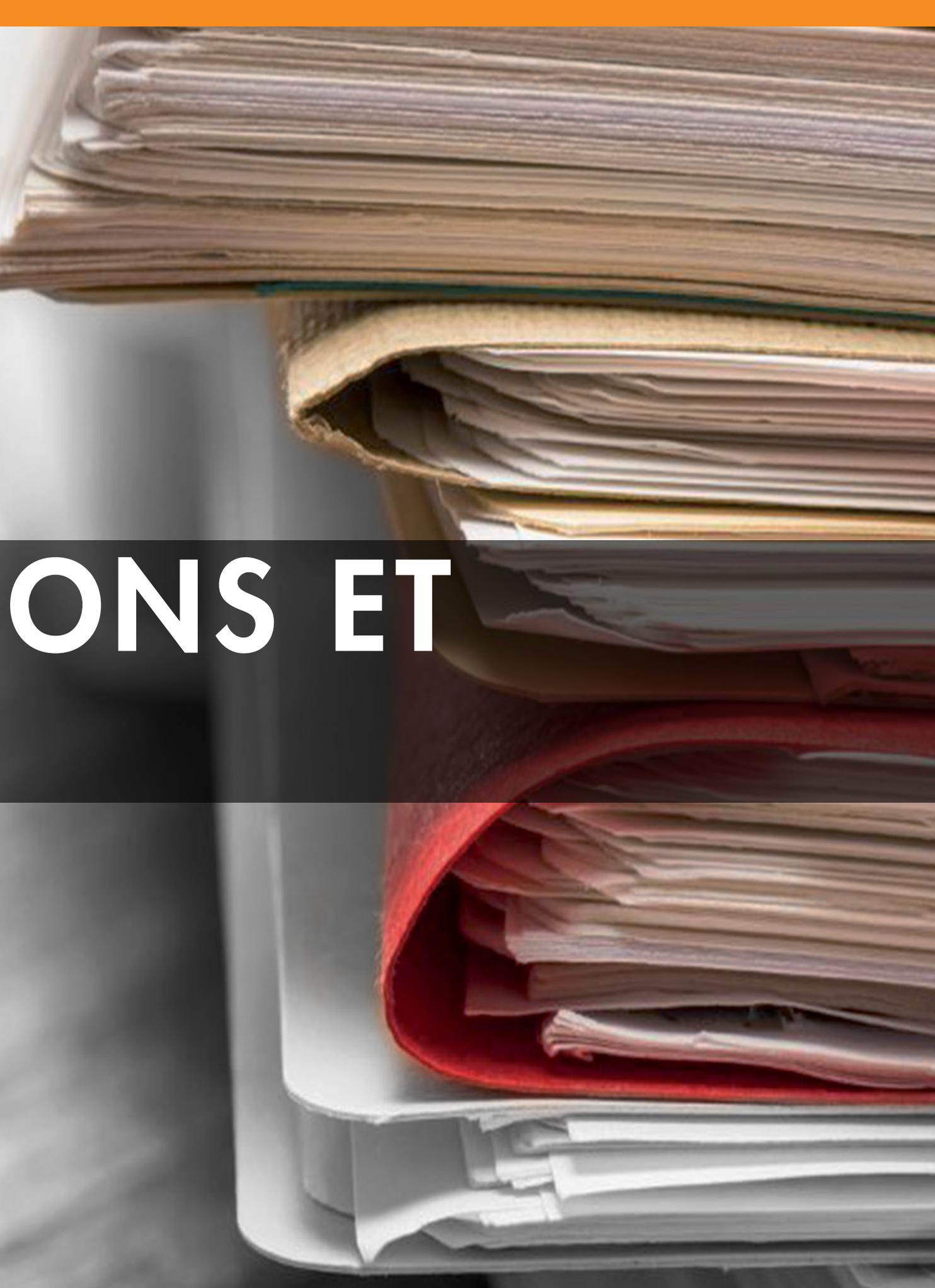
Un schéma de financement intégrant un niveau de fonds propres pouvant atteindre 70% du coût de l'investissement (FR inclus) et des crédits qui pourraient se limiter à 30%.

Les projets doivent répondre aux conditions d'intervention des SICAR. L'éligibilité des projets au fonds doit être confirmée par le comité d'investissement du Fonds.

Le dépôt de dossiers de demande de financement s'effectue auprès de SAGES CAPITAL



REGLEMENTATI PROCEDURES

A close-up, vertical view of a stack of several old, thick books. The pages are aged and yellowed. The spines of the books are visible, with some showing wear and tear. A dark grey horizontal band is superimposed over the middle of the stack, containing the text 'ONS ET' in white, bold, sans-serif capital letters. The top of the stack is partially obscured by an orange bar.

ONS ET

REGLEMENTATI PROCEDURES

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET LÉGISLATIFS

La démarche tunisienne en matière d'appui entrepreneurial, à travers une politique délibérée a été engagée au début des années 1970. Elle a suscité l'initiative privée et favorisé une dynamique de création d'un tissu d'entreprises manufacturières.

Cadre réglementaire pour l'encouragement de l'entrepreneuriat et la création d'entreprises

La Tunisie a pris conscience de l'importance de l'encouragement de l'initiative privée. Des nombreuses lois ont été ainsi promulguées dont la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 portant sur la mise en place du code d'incitations aux investissements, et n°2002-53 du

9 Juin 2002 relative à l'encouragement des chercheurs à la création d'entreprises et le décret N°2010-656 du 5 avril 2010, fixant le montant et les modalités d'octroi de la prime accordée au titre des investissements dans les activités de recherche & développement (PIRD).

LES TEXTES LÉGISLATIFS RÉGISSANT LA

CRÉATION D'ENTREPRISES

- Loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 portant la mise en place du code d'incitations aux investissements,
- Loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 relative à l'initiative économique,
- Loi n°2002-53 du 9 Juin 2002 relative à l'encouragement des chercheurs à la création d'entreprises
- Décret n°2002-1633 du 9 Juillet 2002 portant la création du conseil supérieur pour la création des entreprises et le développement des projets innovants,
- Décret n° 2002-1634 du 9 Juillet 2002 portant la création des comités régionaux pour la création des entreprises et le développement des projets innovants,
- Décret n°2003-1617 du 16 juillet 2003 relatif à l'octroi de congé de création d'entreprises,
- Décret n°2006-2990 du 13 novembre 2006 relatif à l'institution d'un stage d'initiation et d'adaptation aux fins de création d'une entreprise
- En décembre 1998, le Régime d'Incitation à la créativité et à l'Innovation dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication 'RIICTIC' a été créé pour le soutien des start-up dans les technologies de l'information et de la communication.
- Décret N°2010-656 du 5 avril 2010, fixant le montant et les modalités d'octroi de la prime accordée au titre des investissements dans les activités de recherche & développement (PIRD).

Procédures administratives pour la création d'entreprises

La constitution juridique de la création d'entreprise est régie par des conditions particulières variant en fonction du statut

choisi. Elle nécessite également l'accomplissement de certaines formalités administratives encadrées par la loi. Afin de simplifier les procédures administratives et réduire les délais, les autorités tunisiennes ont mis en place, en

ONS ET

1989, le «Guichet Unique» chargé de la délivrance des attestations de dépôt de déclaration de projets d'investissement, l'accomplissement des formalités de constitution de leurs sociétés par le biais du bureau de l'interlocuteur unique. Il est également chargé de l'accomplissement des formalités de constitution des sociétés directement auprès des bureaux intervenants au guichet (Tunis, Sousse et Sfax) et la réalisation d'autres types de prestations en rapport avec la création de projets d'investissement; l'assistance et l'information sur l'environnement de l'investissement en Tunisie

La création d'entreprise repose en fait sur les déclarations de projets d'investissements et la constitution juridique de sociétés.

la déclaration d'investissement

Le dépôt de la déclaration d'investissement se fait soit au bureau d'ordre central ou régional de l'API ou simplement sur le site Web sous forme de déclaration en ligne.

La déclaration du projet d'investissement doit être déposée auprès de l'organisme compétent: l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII) pour le secteur industriel et services liés à l'industrie, l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) pour les secteurs agricoles, l'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT) pour le tourisme et l'Office National de l'Artisanat (ONAT) pour l'artisanat.

la constitution juridique

Elle peut se faire:

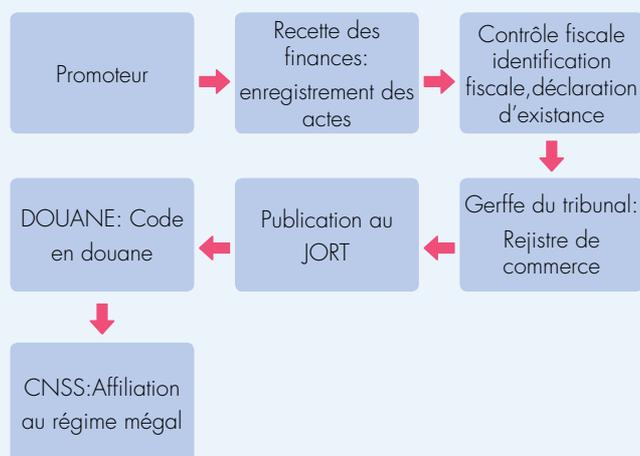
- par le promoteur (ou son mandataire) directement auprès des bureaux intervenants au guichet pour:
- L'enregistrement des statuts auprès de la recette des finances
- L'obtention de la déclaration d'existence et de la carte d'identification fiscale auprès du Bureau de Contrôle des Impôts
- Le dépôt du dossier auprès du greffe du tribunal

- La publication au Journal Officiel (JORT)
- L'immatriculation au registre de commerce par le greffe de tribunal
- par le biais de l'interlocuteur unique, qui a été créé en février 2006 au sein du Guichet Unique dans l'optique de la facilitation des procédures. Il fait office de vis-à-vis unique des promoteurs et se charge d'accomplir les formalités requises pour la constitution des sociétés, en leur lieu et place et dans un délai de 24 heures qui suivent la réception des dossiers

Il existe deux grandes catégories de sociétés: les sociétés de capitaux (la société anonyme et la société en commandite par actions) et les sociétés de personnes (la société en nom collectif, la société en participation et la société en commandite simple).

Cependant, les formes les plus usitées restent la société anonyme, mais surtout une autre catégorie qui est la société à responsabilité limitée ou encore la société unipersonnelle à responsabilité limitée.

Itinéraire pour la constitution juridique des sociétés au sein du guichet unique



GUICHET UNIQUE

Le Guichet Unique de l'APII est certifié ISO 9001. Il est un centre de formalités administratives et légales réunissant, en un même espace, les différentes administrations intervenant dans l'accomplissement des formalités de création d'entreprises. On dénombre 18 guichets uniques, qui relèvent du Centre de Facilitation et de la Gestion des Avantages (CFGA) dont un est au siège de l'APII à Tunis.

• La structure des Guichets Uniques:

- Bureau de l'interlocuteur unique
- Bureau de promotion de l'investissement API
- Bureau de l'enregistrement des actes de sociétés: recette des finances
- Bureau de contrôle des impôts
- Bureau du greffe du tribunal de première instance
- Bureau de l'imprimerie officielle de la république tunisienne JORT
- Bureau des douanes

Outre les bureaux suscités, le Guichet Unique du site de l'APII à TUNIS comporte les bureaux ci-après:

- Bureau du Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi

- Bureau de la caisse nationale de sécurité sociale
- Bureau du ministère de l'intérieur
- Bureau du Ministère du Commerce
- **Les prestations fournies par le GU:**
 - La délivrance des attestations de dépôt de déclaration de projets d'investissement
 - L'accomplissement, en lieu et place des promoteurs et entreprises, des formalités de constitution de leurs sociétés par le biais du bureau de l'interlocuteur unique (prestation fournie au Guichet Unique de Tunis et au niveau des directions régionales);
 - L'accomplissement des formalités de constitution des sociétés directement auprès des bureaux intervenants au Guichet (Tunis, Sousse et Sfax).
 - La réalisation d'autres types de prestations en rapport avec la création de projets d'investissement; l'assistance et l'information sur l'environnement de l'investissement en Tunisie

Avec le guichet Unique, l'investisseur ne doit pas se déplacer d'une administration à une autre, il peut accomplir en même lieu, toutes les procédures légales pour créer son entreprise.

LIMITES ET RECOMMANDATIONS

L'Association des Jeunes Experts Comptables de Tunisie «AJECT» a mis en évidence, dans son rapport annuel, les difficultés rencontrées par les entreprises. Il s'agit des obstacles administratifs et réglementaires, qui constituent une entrave à la création et le développement des entités économiques.

Pour remédier à cette situation, des recommandations pratiques ont été adressées au Gouvernement ainsi qu'aux différents ministères concernés, dont notamment:

- Alléger les procédures administratives imposées aux investisseurs tunisiens et étrangers;
- Regrouper les administrations concernées par la création d'un guichet unique au niveau de chaque gouvernorat;
- Prévoir une liste limitative des documents exigés

pour chaque procédure tout en affichant cette liste au niveau de chaque administration concernée et l'appliquer rigoureusement sur toute la Tunisie;

- Mettre à jour les sites web de tous les organismes et administrations publics et publier tous les documents, formulaires et procédures exigés
- Moderniser l'administration par la consécration de l'administration électronique, la généralisation des technologies et systèmes d'informations ainsi que leurs intégrations entre les différentes administrations;

Ces mesures urgentes, bien que ne générant pas un coût financier additionnel, auront un rendement important sur l'économie nationale et contribueront à l'amélioration du climat des affaires et constitueront un signal fort et positif aux investisseurs.

Outre la simplification des procédures administratives, l'État a mis à la disponibilité des PME et des promoteurs une infrastructure industrielle qui se compose de:

- Zones industrielles équipées, des commodités nécessaires à l'implantation des projets industriels, ainsi que des locaux industriels modulables et leur mise à la disposition des investisseurs tunisiens et étrangers. Ces zones relèvent de l'Agence Foncière Industrielle qui vise à promouvoir le développement durable par le renforcement du tissu industriel à travers la création de nouvelles zones industrielles, l'amélioration de la qualité de vie dans les zones industrielles et de garantir une infrastructure de qualité répondant aux exigences internationales.

En plus des zones de l'AFI, on note la création d'une nouvelle zone industrielle privée «ENFIDHA», mise à la disposition des entreprises désireuses d'investir et de créer leurs propres filiales de production.

- Deux parcs d'activités économiques qui ont été créés en 1993 à Bizerte et à Zarzis pour accueillir les activités industrielles, commerciales et de services destinées à l'exportation.
- Pôles de compétitivités disposant d'espaces intégrés et aménagés pour accueillir des activités dans le domaine de la formation, de la recherche scientifique et technologique, d'une part, et les domaines de la production et du développement technologique d'autre part, en vue de promouvoir la capacité concurrentielle

de l'économie et de développer ses composantes technologiques.

- Complexes industriels et technologiques récemment créés par le ministère de l'industrie dans quatre gouvernorats (Kef, Kasserine, Sidi Bouzid et Médenine) ayant pour mission:
 - L'aménagement et promotion de zones et de bâtiments industriels;
 - L'aménagement et la promotion de zones artisanales La création et la promotion des cybers parcs;
 - L'accompagnement des entreprises à l'implantation;
 - L'accompagnement des nouveaux projets.
- Zones d'encouragement au développement régional offrant des avantages au titre de la participation de l'État aux dépenses d'infrastructure nécessaires à la réalisation du projet (prix du terrain industriel) sont stipulés par le code des Incitations aux Investissements et selon une classification des zones d'encouragement au développement régional.

Les sociétés, implantées dans ces zones, et exerçant dans les secteurs de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat et dans certaines activités de services, bénéficient d'avantages spécifiques.

- Pépinières d'entreprises qui mettent à la disposition de l'entreprise en phase de démarrage des locaux meublés et équipés pour une durée d'hébergement d'une année renouvelable une fois.



ASPECT LOGISTIQUE

La logistique englobe les activités qui maîtrisent les flux de produits, la coordination des ressources et des débouchés, en réalisant un niveau de service donné au moindre coût.»

James L.HESKETT

Professeur de Logistique: Harvard Business School

La logistique représente pour la Tunisie, des enjeux importants et multiples en termes de compétitivité économique et de croissance, mais aussi sur le plan social et notamment en matière de pouvoir d'achat, et également en termes de développement durable.

LES BASES DU SYSTEME LOGISTIQUE

LES BASES DU SYSTÈME LOGISTIQUE

	Concepts	Transport maritime/Ports	Transport ferroviaire	Transport routier
FONCTIONS	Transport	Compagnie de navigation Consignataire	Compagnie de chemin de fer	Transporteur
	Manutention	Société d'acconage Acconier	Opérateur de terminal	Opérateur de plateforme
	Organisation de la chaîne de transport	Transitaire (Agent de douanes) / Agence de transport Opérateur intermodal		
	Gestion de la marchandise/logistique	Opérateur logistique		
	Gestion immobilière	Autorité portuaire	Gestionnaire de terminal	Gestionnaire de plateformes de marchandises
	Contrôle	Douane et autres services de contrôle aux frontières		

En effet, la Tunisie dispose d'une infrastructure significative permettant un développement des activités logistiques composée de 22 000 km de routes (dont 400 km sont des autoroutes), d'un réseau ferroviaire long de 2167 km comportant 267 gares, stations, haltes et 3 liaisons Rail-route (dont 1 991 km sont en régime d'exploitation et 673 km pour le fret seulement), de 7 ports commerciaux et d'un terminal pétrolier, d'un réseau des aéroports (Neuf(9) aéroports dont on cite l'aéroport international Enfidha ayant une capacité de 20 millions de passagers) et des réserves foncières disponibles pour l'aménagement d'un réseau de zones d'activités logistiques à vocation nationale ou internationale

En ce qui concerne le transport de marchandises, la principale connexion du pays avec l'extérieur s'effectue à travers le port de Radès (le port le plus important de conteneurs et de Ro-Ro) et celui de la Goulette (port de marchandises diverses et de passagers). Il manque

actuellement à la Tunisie un réseau de plates-formes logistiques en fonctionnement et elle souffre d'un déficit important d'infrastructures d'entreposage.

Côté formation, il y a en Tunisie un bon niveau de formation de base. Les actions prévues dans le domaine de la formation dans le secteur des transports et de la logistique incluent la création de nouvelles spécialisations

Gestion et exploitation des infrastructures

La politique relative au secteur des transports dépend du ministère du Transport, son rôle est de mettre en place un système de transport adéquat, et de veiller à son bon fonctionnement, en collaboration avec certains organismes des ministères de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire (MEHAT), du Développement économique et de la Coopération internationale (MDCI), des Finances (MF) et de l'Intérieur et du Développement local (MIDL)

LA PERFORMANCE DES TRANSPORTS EN TUNISIE

Marine marchande

Le secteur du transport maritime est un vecteur de croissance économique dans notre pays à travers l'assistance des exportations, la logistique et l'amélioration de la compétitivité pour le développement des échanges commerciaux qui sont assurés à 98% par la voie maritime.

Contexte réglementaire et administratif

Au plan national, le nouveau Code des ports maritimes, promulgué par la loi n°2009-48 du 8 juillet 2009, définit les conditions auxquelles sont soumises la création des ports maritimes et la gestion du domaine public des ports, leur exploitation, leur protection, leur conservation ainsi que les règles générales pour y assurer la sécurité, la sûreté, la santé, la propreté et la préservation de l'environnement, avec l'intention de s'adapter aux réglementations internationales

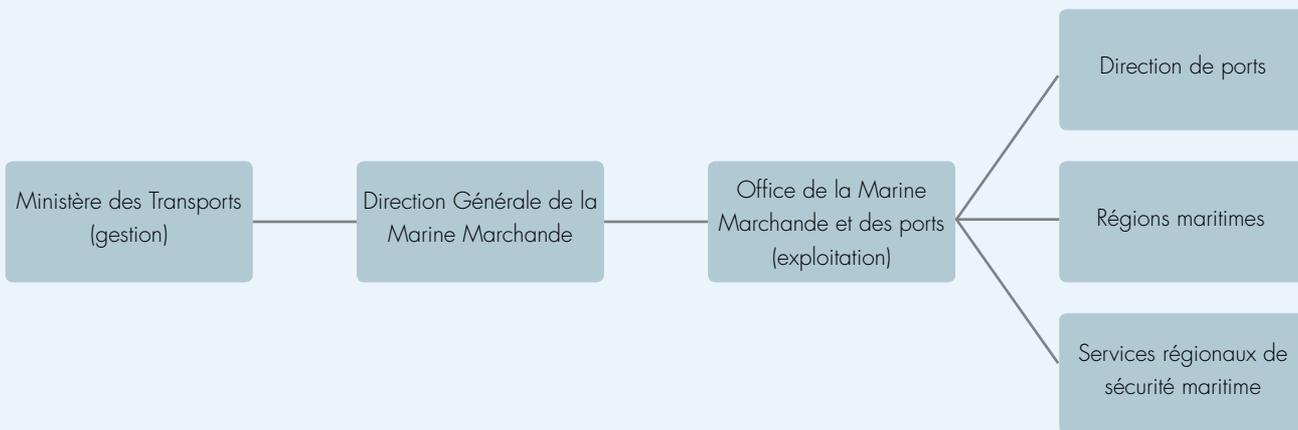
Au plan international, la Convention des Nations Unies pour le développement du commerce et de

l'industrie (CNUDCI) régit le transport international de marchandises par voie maritime et est connu sous le nom de Règles de Hambourg

Organisation administrative

Dans le transport maritime de marchandises, la gestion dépend de la direction générale de la Marine marchande (DGMM) et plus concrètement, la gestion des ports dans son ensemble dépend de l'Office de la marine marchande et des ports (OMMP), chaque port étant à son tour géré par sa propre autorité portuaire. L'exploitation des ports est menée à bien par les la Société tunisienne d'acconage et de manutention (STAM), le groupement de manutention de Sfax, le groupement de manutention de Gabès, le groupement de manutention du centre, le groupement de manutention de Zarzis et la Société de manutention STUMAR (port de Bizerte). En ce qui concerne l'activité commerciale, la libéralisation du secteur maritime depuis 1992 a permis la création de 7 sociétés privées, à côté de l'armateur national, la Compagnie tunisienne de navigation (CTN ou COTUNAV)

Gestion du transport maritime



Source: Étude sur les besoins de formation en transport dans la Méditerranée Occidentale, CETMO

Activités de la marine marchande

Le transport maritime

Le principal armateur du pays est La compagnie tunisienne de navigation CTN (entreprise publique) qui assure le transport de marchandises en lignes régulières en Méditerranée et en Europe du Nord et le Services à la demande et transport de vrac.

La CTN dispose de 50 dépôts en Europe, ce qui lui permet de satisfaire ses clientèles en équipements vides

Les échanges commerciaux tunisiens effectués par voie maritime représentent 98 % du total, et environ 20 % de ces échanges sont des marchandises générales transportées en conteneur, en semi-remorque ou seules. Les 23 lignes maritimes qui relient la Tunisie aux principaux ports méditerranéens permettent, entre autres connexions, un départ quotidien de flux vers Marseille et Gênes. Les activités en matière de transport autour des ports de Tunisie sont dynamiques: plus de 80 entreprises de transport y sont impliquées.

EXPLOITATION

Service Maritime

- Acconage
- Maintenance
- Lamanage
- Consignation



- Société Tunisienne d'Acconage et de manutention (STAM)
- Groupement de manutention de Sfax
- Groupement de manutention de Gabès
- Groupement de manutention du Centre
- Groupement de manutention de Zarzis
- Société de manutention de STUMAR (Bizerte)

Activité commerciale/transport du fret



Compagnie Tunisienne de navigation (CTN)
7 compagnies privées

Exploitation du transport maritime

Source: Étude sur les besoins de formation en transport dans la Méditerranée Occidentale, CETMO

Le transport multimodal

Des consultations régionales concernant le développement du transport multimodal ont été organisées le 08 mars 2008 à Tabarka, Sousse et Sfax et ont été clôturées par une consultation nationale le 15 mars 2008

Cette consultation a porté essentiellement sur l'adoption du transport ferroviaire de conteneurs, la connexion du système de la SNCFT à la liasse de transport, la liaison ferroviaire avec les autres modes de transport, tout en respectant les spécificités techniques et les normes exigées.

Le service multimodal devient un attribut essentiel du transport efficace où les divers modes de transport impliqués dans la chaîne sont bien connectés et reliés à des zones d'activités logistiques (ZAL).

Le transport intelligent

Pour assurer la traçabilité (tracking) des unités de charges, des moyens de transport, des équipements de manutention et le suivi de leurs mouvements dans les ports, ce concept consiste essentiellement à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ceci permet essentiellement une rapidité et une fiabilité tout en assurant un moindre coût.

Il s'agit de généraliser l'utilisation de la liasse transport à tous les ports de commerce tunisiens, au transport terrestre (ferroviaire et routier) et au volet national pour le transport des produits stratégiques et de faire participer le secteur privé dans la mise en œuvre des projets relatifs au transport intelligent (partenariat public privé PPP).

La concrétisation de la démarche du Ministère du Transport dans le domaine des «ITS» (Intelligent

Transportation Systems) s'est manifestée par la signature de trois conventions, pour la réalisation de trois projets dans le cadre de la loi de l'économie numérique.

TRANSPORT FERROVIAIRE



Le réseau ferroviaire tunisien comporte 23 lignes, d'une longueur totale de 2167 km dont 471 km de lignes à écartement standard (1437 mm); 1688 km de lignes à écartement métrique (1000 mm) dont 65 km sont électrifiées, 8 km de lignes à écartement mixte (standard et métrique).

En outre, le réseau ferroviaire comprend 267 gares, stations et haltes, 247 Trains voyageurs (dont 63 trains de Grandes Lignes, 160 trains de Banlieues) et 25 trains de marchandises. La charge maximale à l'essieu varie entre 16 tonnes et 20 tonnes.

La Société nationale de chemins de fer tunisiens SNCFT est chargée d'exploiter le réseau ferroviaire et elle assure dans de bonnes conditions de sécurité, de qualité et de délai, le transport de 11 millions de tonnes de marchandises; dont plus de 8 millions de tonnes de phosphate.

Contexte réglementaire

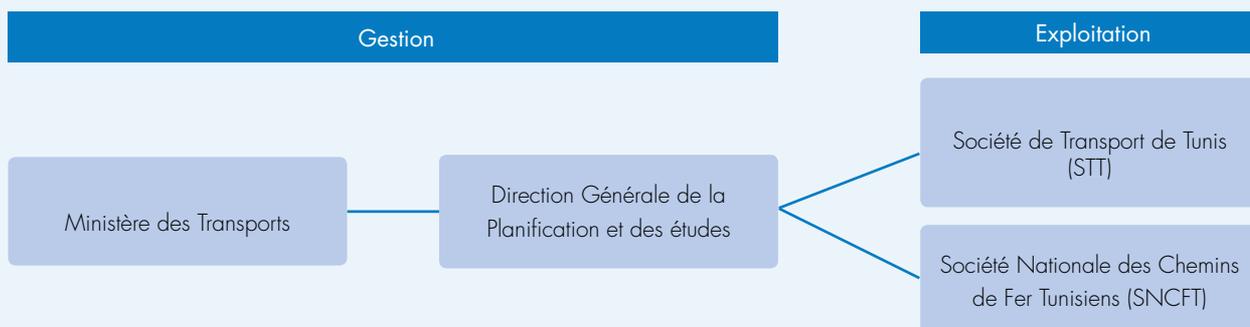
Au plan national, le chemin de fer est régi par la loi n°98-74 du 19 août 1998 relative aux chemins de fer, la loi n°98-89 du 2 novembre 1998, sur la réorganisation de la situation financière de la SNCFT (Société nationale des chemins de fer tunisiens) et la loi n°98-90 du 2 novembre 1998, relative à la SNCFT. Cette dernière porte sur la révision de la loi n°69-31 de mai 1969, d'approbation des statuts de la SNCFT, qui inclut l'adoption du régime de concession du domaine public à la SNCFT ainsi que l'exploitation des services ferroviaires sur la base d'un cahier des charges.

Au plan international, la Tunisie est signataire du Protocole de Vilnius (2006) relatif à la Convention de transport international ferroviaire (COTIF).

Organisation administrative

Dans le transport ferroviaire de marchandises, la gestion dépend également de la DGTT et l'exploitation est assurée par la Société nationale des chemins de fer tunisiens

Gestion et exploitation du transport ferroviaire



Source: Étude sur les besoins de formation en transport dans la Méditerranée Occidentale, CETMO

TRANSPORT ROUTIER

Le cadre législatif est suffisamment ouvert pour permettre qu'en 1992, le transport routier ait été totalement libéralisé et qu'en 1995, les sociétés nationales et régionales du transport de marchandises par route soient privatisées

Dans le transport de marchandises par route, la gestion dépend de la direction générale des Transports terrestres (DGTT), avec le soutien de L'Agence technique des transports terrestres (ATTT), et l'exploitation est privée et atomisée, en raison des multiples entreprises opérationnelles.

Parmi les modalités de transport de marchandises par route, il y a le transport pour compte propre et le transport

pour compte d'autrui, qui représentent environ 50 % du marché chacun.

Le transport pour compte propre est constitué d'un grand nombre d'opérateurs privés et publics dont les plus importants sont les entreprises industrielles et commerciales

Le transport pour compte d'autrui était composé au début de l'année 2009 de 578 entreprises et de 1 070 entrepreneurs individuels. Selon la relation entre le chargeur et le transporteur, il se peut que l'opérateur de transport soit lié à un chargeur, avec une gestion flexible entre les deux sociétés ou bien que le transport soit réalisé par des opérateurs totalement indépendants

LE TRANSPORT AERIEN

Le secteur aéronautique en Tunisie est placé sous la tutelle du Ministère du Transport.

Le fret aérien est une activité très marginale (0,1% du commerce tunisien en tonnage, ou 2% en valeur contre 10% ou plus en général dans les pays émergents) et même en nette régression: -27.5 % sur cinq ans

Toutes les composantes du fret: acceptation, réservation, gestion magasin, litiges, et tarification sont gérées par l'un des logiciels les plus performants dans le monde du transport du fret aérien (PELICAN).

SERVICES LOGISTIQUES

Le domaine de la logistique est régi essentiellement par le nouveau Code des douanes et par le nouveau Code des ports maritimes.

La promulgation de deux lois: la première n°43 en 2008 en date du 21 juillet 2008 relative aux transitaires modifiant et complétant la loi 32 de 1995 en date 14 avril 1995 relative aux transitaires, la deuxième loi n° 44 en 2008 en date du 21 juillet 2008 relative à l'organisation des professions de la marine marchande.

Les professions dans le domaine de la logistique sont d'une importance capitale dans la stratégie de développement tunisien c'est pour cette raison que l'état a élaboré et a mis en œuvre un programme de mise à niveau des professions de la marine marchande et des transitaires pour consolider leurs capacités d'investissement et leur professionnalismes aux fins de pouvoir accéder à l'exploitation des grands projets (le port en eaux profondes d'Enfidha, les zones logistiques) l'adoption du transport multimodal et fournir des prestations à valeur ajoutée pour les marchandises en maîtrisant toute la chaîne du transport.

Les différents services qui sont assurés par ces prestataires tunisiens et étrangers sur tout le territoire sont: la logistique opérationnelle ou Supply Chain Management, la logistique de distribution, la logistique de production, la logistique événementielle.

Les services exercent sous 3 grandes catégories qui sont le transport national et international, le transit et la manutention et le stockage.



RECOMMANDATIONS

Le coût de la logistique en Tunisie est relativement élevé (20% du PIB) comparé aux pays ayant des situations économiques similaires (15% du PIB) et aux pays européennes (entre 7% et 10% du PIB), selon deux études réalisées par le Ministère de l'Industrie et le Ministère du Transport¹.

Ces études confirment que le développement de la logistique en Tunisie peut mener à un bénéfice de 5 points de produit intérieur brut. Un plan intégré pour le développement de la logistique basée sur les axes suivants:

1. Moderniser les méthodes d'exploitation des ports commerciaux.
2. Mettre en chantier le plan de développement du projet «plates – formes logistiques» (embranchement fer et autoroutières des futures zones logistiques: Création d'une zone logistique de 300 ha adossée au port de Rades (Lac Sud)).
3. Construire un port en eau profonde (Enfidha, Bizerte,...)
4. Créer d zones franches logistiques (Ben Guerden, Gabès...).
5. Poursuivre le développement d'autoroutes et de grands axes accompagnant le développement urbain, commercial et industriel (donc logistique)
6. Développer et moderniser l'infrastructure ferroviaire et ce dans le cadre de partenariats PPP. (flexibilité, fiabilité, rentabilité du trafic ferroviaire).
7. Utiliser des Systèmes de Transport Intelligents «STI» (coût, rapidité, fiabilité)
8. Créer une «Agence Tunisienne de Développement de la Logistique» qui sera chargée de coordonner l'action publique en matière de logistique.
9. Elaborer un statut pour les prestataires de services logistiques.
10. S'inscrire dans un cadre de best-practices internationales de gestion des infrastructures.
11. Assurer une meilleure coordination dans le domaine de la logistique moyennant la création d'un observatoire de la logistique.
12. Coordonner les besoins en formation avec les besoins du monde de l'entreprise.
13. Intensifier les projets avec les organismes internationaux.
14. Favoriser le partage des connaissances par l'entrée en Tunisie de prestataires étrangers.
15. Faciliter les procédures administratives et portuaires, pour la mise en œuvre effective d'échanges de données informatisées (liasse transport) et généraliser son exploitation par tous les intervenants aux ports et aéroports

La réalisation du Plan Logistique permettrait une augmentation des emplois dans le secteur du transport et de la logistique (35000 nouveaux emplois).

Néanmoins, la réalisation de ce plan entraînerait la restructuration de certaines activités (transport de marchandises par camions + magasins cales) qui devrait s'accompagner par la réduction d'emplois liés à ces activités ainsi que la réduction des émissions du CO2

C'est ainsi que la Tunisie adopte une stratégie de développement de la logistique qui s'articule essentiellement sur les 5 axes suivants:



¹- Miladi Salem « La logistique en Tunisie », Ministère du Transport et Moujahed Hanachi « Les secteurs porteurs et la stratégie nationale d'investissement », Ministère de l'Industrie.



Nos pépinières d'entreprises

BEJA

Essor Technologique

Tél. : 78 452 226
Fax : 78 452 226
Email : Pe.beja@api.com.tn

BIZERTE

INTECH

Tél. : 72 572 055
Fax : 72 572 055
Email : Pe.bizerte@api.com.tn

DJERBA

Création et Innovation

Tél. : 75 730 905
Fax : 75 730 904
Email : Pe.jerba@api.com.tn

GAFSA

Technologie du Futur

Tél. : 76 211 054
Fax : 76 211 692
Email : Pe.gafsa@api.com.tn

GABES

Promotech

Tél. : 75 293 800
Fax : 75 292 688
Email : Pe.gabes@api.com.tn

JENDOUBA

Créatic

Tél. : 78 611 789
Fax : 78 611 791
Email : Pe.jendouba@api.com.tn

KAIROUAN

Innovation Technologique

Tél. : 77 323 391
Fax : 77 323 390
Email : Pe.kairouan@api.com.tn

KASSERINE

TECH

Tél. : 77 418 124
Fax : 77 418 218
Email : Pe.kasserine@api.com.tn

KÉBILI

Initiative Création

Tél. : 75 493 245
Fax : 75 793 255
Email : Pe.kebili@api.com.tn

KSAR HELLAL

Pépinière des Initiatives Innovantes

Tél. : 73 455 260
Fax : 73 455 259
Email : Pe.KsarHellal@api.com.tn

LE KEF

Essor Technologique

Tél. : 78 238 059
Fax : 78 238 091
Email : Pep.kef@api.com.tn

MAHDIA

Entreprendre

Tél. : 73 682 955
Fax : 73 682 192
Email : Pe.mehdia@api.com.tn

MANOUBA

Tech

Tél. : 71 601 400
Fax : 71 601 728
Email : Pe.manouba@api.com.tn

NABEUL

Elan Technologique

Tél. : 72 224 724
Fax : 72 224 824
Email : Pe.nabeul@api.com.tn

RADES

Technologie Plus

Tél. : 71 442 655
Fax : 71 441 582
Email : Pep_rades@email.ati.tn

SFAX

Innovation I

Tél. : 74 674 870
Fax : 74 674 872
Email : Pe.sfax@api.com.tn

SFAX

Innovation II

Tél. : 74 863 500
Fax : 74 863 500
Email : m.bouzid@icttechnopark.tn

SFAX

Innovation III

Tél. : 74 440 003
Fax : 74 440 006
Email : Pe.sfax2@api.com.tn

SIDI BOUZID

INOVTECH

Tél. : 76 627 225
Fax : 76 627 315
Email : Pe.sidibouzid@api.com.tn

SILIANA

Innovation

Tél. : 78 874 097
Fax : 78 874 097
Email : Pe.siliana@api.com.tn

SOUSSE

Soft TECH

Tél. : 73 368 900
Fax : 73 822 300
Email : Pe.softtech@api.com.tn

SOUSSE

Tech

Tél. : 73 304 920
Fax : 73 304 921
Email : Pe.sousse@api.com.tn

SIDI BOUZID

INOVTECH

Tél. : 76 627 225
Fax : 76 627 315
Email : Pe.sidibouzid@api.com.tn

TATAOUINE

Innovation Technologique

Tél. : 75 850 705
Fax : 75 860 681
Email : Pe.tataouine@api.com.tn

TOZEUR

Osez Entreprendre Djerid

Tél. : 76 471 010
Fax : 76 471 010
Email : Pe.tozeur@api.com.tn

TUNIS CARTHAGE

Innovation

Tél. : 71 743 497
Fax : 71 784 843
Email : Pe.ept@api.com.tn

TUNIS-INSAT

Centre d'Innovation et de Développement

Tél. : 71 233 955
Fax : 71 755 362
Email : Pe.insat@api.com.tn

ZAGHOUAN

Terre d'Entreprendre

Tél. : 72 660 302
Fax : 72 660 484
Email : Pe.zaghouan@api.com.tn

L'API A VOTRE SERVICE

LISTE DES DIRECTIONS RÉGIONALES

DIRECTION RÉGIONALE	ADRESSE	TÉL	FAX	E-MAIL
ARIANA	11, Rue Bel Hassine Jrad – 2080 Ariana	71 716 064	71709 437	dr.ariana@api.com.tn
BEN AROUS	59, Av de France – 2013 Ben Arous	71 388 755	71 389 091	dr.benarous@api.com.tn
BÉJA	Av Habib Bourguiba – Imm CTAMA – BP 348 – 9000 Béja	78 457 205	78 456 522	dr.beja@api.com.tn
BIZERTE	7, Rue du Nord – 7000 Bizerte	72 433 556	72 433 667	dr.bizerte@api.com.tn
GAFSA	6, Rue Baghdad – BP 214 – 2100 Gafsa	76 228 818	76 221 535	dr.gafsa@api.com.tn
GABÈS	18, Rue Al Maârifa – 6001 Gabès	75 272 855	75 278 555	dr.gabes@api.com.tn
JENDOUBA	1, Angle Avenue Habib bourguiba – Rue El Farabi – BP 195 – 8100 Jendouba	78 601 577	78 631 577	dr.jendouba@api.com.tn
LE KEF	Avenue Mongi Slim–Imm Banque de l’Habitat- 2 ^{ème} étage - BP 210-7100 Le Kef	78 224 463	78 227 419	dr.kef@api.com.tn
KAIROUAN	Cité El Manar – Avenue de l’environnement – 3100 Kairouan	77 271 692	77 271 355	dr.kairouan@api.com.tn
KASSERINE	Immeuble Rahmouni – en face de la banque centrale – BP 164 – 1200 Kasserine	77 474 772	77 472 499	dr.kasserine@api.com.tn
KÉBILI	Route de Gabès – BP 34 – 4200 Kébili	75 490 234	75 490 234	dr.kebili@api.com.tn
MAHDIA	Av 2 Mars – Imm Ben Abdallah – 2 ^{ème} étage - 5100 Mahdia	73 680 527	73 695 006	dr.mehdia@api.com.tn
MANOUBA	48, Av Habib Bourguiba – 2010 Manouba	70 615 878	70 615 884	dr.manouba@api.com.tn
MEDENINE	Imm Sym Sud – Avenue Mansour El Houch–4100 Medenine	75 640 102	75 640 838	dr.mednine@api.com.tn
MONASTIR	Cité Essaada – Borj Khafacha – Imm. Municipalité-1 ^{er} étage – 5060 Monastir	73 907 855	73 907 694	dr.monastir@api.com.tn
NABEUL	80, Avenue Ali Belhouene – 8000 Nabeul	72 286 973	72 286 963	dr.nabeul@api.com.tn
SFAX	1, Rue Bējaya - 3000 Sfax	74 224 320	74 210 704	dr.sfax@api.com.tn
SIDI BOUZID	Avenue Habib Bourguiba – BP 95 – 9100 Sidi Bouzid	76 633 890	76 634 802	dr.sidibouzid@api.com.tn
SOUSSE	Av de Rabat – Imm CNRPS – BP 24 – 4059 Sousse	73 222 404	73 227 809	dr.sousse@api.com.tn
SILIANA	Avenue Taieb M’hiri – Imm Sté des Foires de Siliana - BP 34 – 6100 Siliana	78 871 463	78 871 463	dr.siliana@api.com.tn
TATAOUINE	1, Avenue Hédi Chaker – Imm Doukali – 2 ^{ème} étage – 4130 Tataouine	75 860 647	75 860 647	dr.tataouine@api.com.tn
TOZEUR	Avenue El Hajij – BP 202 – 2200 Tozeur	76 470 919	76 470 909	dr.tozeur@api.com.tn
TUNIS	Immeuble N° 3 appartement N° 12 3 ^{ème} étage – 2000 – Bardo	71.519.852	71.519.964	dr.tunis@api.com.tn
ZAGHOUAN	15, Avenue de l’indépendance – BP 36 – 1100 Zaghouan	72 675 855	72 676 263	dr.zaghouan@api.com.tn



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE



SOUS LE HAUT PATRONAGE DE
MONSIEUR LE CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE/
L'AGENCE DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE ET DE L'INNOVATION
ORGANISENT LE

SALON DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES

NORD ET CENTRE-EST

24 - 25
MAI 2016

HÔTEL LE PALACE
GAMMARTH



Rencontres B2B



Remise de prix
de l'innovation 2016



Exposition de
projets innovants



"Success Story"
de jeunes
entrepreneurs



Workshops

JEUNES osez entreprendre,
osez innover,
osez le challenge